

# BILAN ANNUEL QUALITE DE L'AIR 2022

Département de la Savoie

CODERST du 4 juillet 2023

---

# Sommaire

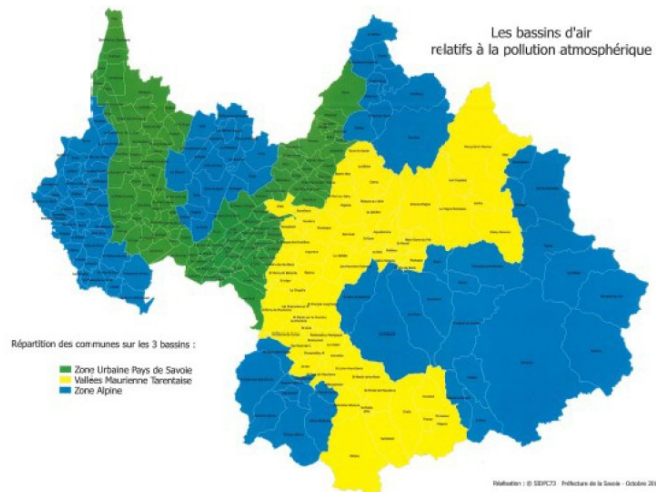
**1. Le dispositif préfectoral**

**2. La surveillance de la qualité de l'air**

ATMO

**3. Le volet Air de la stratégie Eau Air Sol  
Energie**

# Le dispositif préfectoral : arrêté du 23 décembre 2019



# Le bilan de la surveillance

# BILAN DE LA QUALITÉ DE L'AIR — 2022

# SAVOIE

A scenic view of the Savoie mountains. The foreground shows dark, rugged mountain peaks with patches of snow. In the background, a range of mountains is visible under a clear blue sky, with a prominent snow-capped peak. The word "SAVOIE" is overlaid in large, white, sans-serif capital letters across the center of the image.

01

# ENJEUX ET MOYENS DE SURVEILLANCE

# L'AIR AU CENTRE DE MULTIPLES ENJEUX



Nombre moyen annuel de décès attribuables à la pollution de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes. ETUDE SANTE PUBLIQUE FRANCE (oct. 2021)

Département	NO <sub>2</sub>	PM2.5
AIN	112	289
ALLIER	88	237
ARDECHE	70	172
CANTAL	32	42
DRÔME	114	298
ISERE	287	681
LOIRE	214	397
HAUTE-LOIRE	46	66
PUY-DE-DÔME	145	283
RHÔNE	559	1172
SAVOIE	114	258
HAUTE-SAVOIE	182	403
<b>Total Région Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>1964</b>	<b>4301</b>



## ENJEU RÉGLEMENTAIRE

Respecter la réglementation et anticiper les nouvelles exigences de l'échelle locale à l'échelle européenne.

Dépassement réglementaire  
Nouvelles exigences locales et européennes



## ENJEU ÉCONOMIQUE

Promouvoir l'attractivité du territoire et réduire le coût de la pollution pour la société.

Développement économique  
Attractivité du territoire

**101,3**  
**MILLIARDS D'EUROS**  
COÛT DE LA POLLUTION DE L'AIR  
EN FRANCE  
(Commission d'enquête sénatoriale - 2015)



## ENJEU DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Prendre en compte la qualité de l'air dans une société plus sobre en énergie.

Climat Énergie  
Mobilité Transports  
Urbanisme Territoire



## ENJEU SANITAIRE ET SOCIÉTAL

Réduire l'exposition des populations à la pollution et favoriser des comportements respectueux de la qualité de l'air.

Recommandations OMS  
Pollens ambrosie  
Air intérieur - Radon  
Santé - Bien-être

**DANS LE MONDE...**  
**9 MILLIONS**  
DÉCÈS PRÉMATURÉS  
par an  
(The Lancet - 2017)



# PORTRAITS DE TERRITOIRES D'Auvergne-Rhône-Alpes

L'approche méthodologique est structurée en 4 étapes :

## ÉTAPE 1

Identifier des territoires selon le nombre d'habitants.



## ÉTAPE 2

Analyser les corrélations entre le nombre d'habitants et les concentrations des différents polluants afin d'identifier s'il y a un lien entre une forte population et des niveaux de pollution élevés.



## ÉTAPE 3

Comparer, au niveau communal, les niveaux moyens de pollution auxquels sont exposés les habitants.



## ÉTAPE 4

Cartographier les typologies de territoires à l'échelle géographique la plus propice pour la mise en œuvre des actions.

Répartition géographique des 4 typologies de territoires en Auvergne-Rhône-Alpes, au regard des enjeux de qualité de l'air.



**Les grandes agglomérations les plus exposées à la pollution de l'air** (plus de 150 000 habitants)



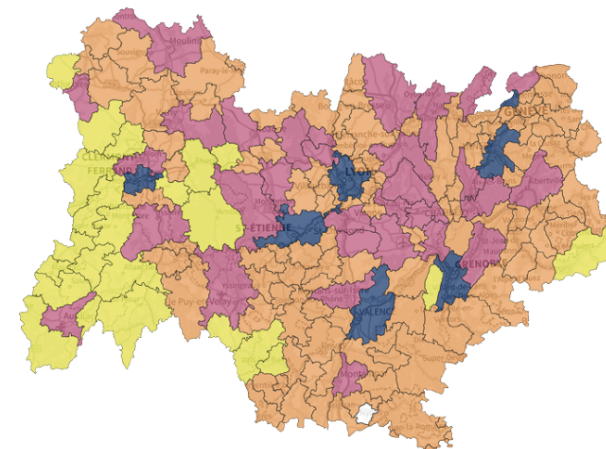
**Les villes ou agglomérations moyennes densément peuplées** (entre 50 000 et 150 000 habitants) avec des enjeux prioritaires de qualité de l'air



**Les territoires sensibles : territoires moins peuplés à enjeux de qualité de l'air avérés** (EPCI de moins de 50 000 habitants les plus exposés ou avec des enjeux de qualité de l'air avérés)



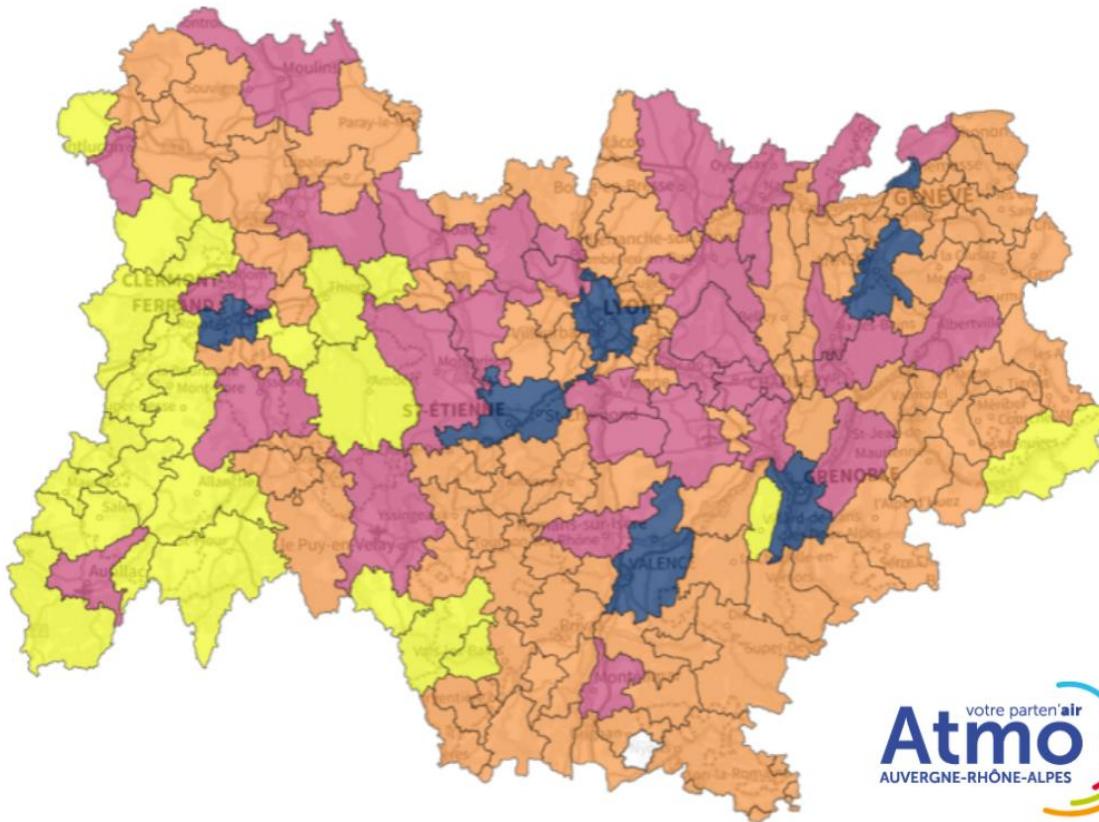
**Les territoires préservés** (EPCI de moins de 50 000 habitants comprenant majoritairement les communes les moins exposées de la région)



Cette distinction par typologie présente l'avantage d'apporter une analyse territorialisée. Ainsi, les territoires ayant des problématiques similaires peuvent s'inspirer les uns les autres et mieux partager leurs pratiques.

# PORTRAITS DE TERRITOIRES D'Auvergne-Rhône-Alpes

Répartition géographique des 4 typologies de territoires en Auvergne-Rhône-Alpes  
au regard des enjeux de qualité de l'air



**Les grandes agglomérations les plus exposées à la pollution de l'air** (plus de 150 000 habitants)



**Les villes ou agglomérations moyennes densément peuplées** (entre 50 000 et 150 000 habitants) avec des enjeux prioritaires de qualité de l'air



**Les territoires sensibles : territoires moins peuplés à enjeux de qualité de l'air avérés** (EPCI de moins de 50 000 habitants les plus exposés ou avec des enjeux de qualité de l'air avérés)



**Les territoires préservés** (EPCI de moins de 50 000 habitants comprenant majoritairement les communes les moins exposées de la région)

# PORTRAITS DE TERRITOIRES D'Auvergne-Rhône-Alpes


“

Les politiques et mesures adoptées pour atténuer le changement climatique, réduire la pollution de l'air et optimiser notre utilisation des ressources énergétiques ont de nombreux bénéfices partagés, et peuvent agir en synergie.

”



## PORTRAITS DE TERRITOIRES - SOLUTIONS POUR L'AIR ET LE CLIMAT



Agir prioritairement sur :

- Les mobilités et l'urbanisme (forte densité de trafic) ;
- La performance énergétique des bâtiments (forte densité d'habitat) ;
- Le développement du chauffage collectif.



Agir prioritairement sur :

- La consommation d'énergie et le chauffage au bois.
- Les mobilités.



Agir prioritairement sur :

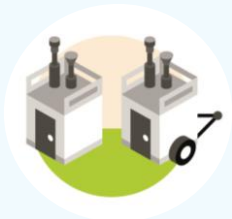
- Les mobilités.
- Les activités agricoles.
- Les activités industrielles.
- Le chauffage au bois.



Agir prioritairement sur :

- Les mobilités.
- Le chauffage au bois.
- Les activités agricoles.

# LES MOYENS DE SURVEILLANCE SUR LE TERRITOIRE



## Météorologie réglementaire

Un réseau de 81 stations de mesures permanentes implantées sur les 12 départements de la région qui fonctionnent 24h/24 et 7j/7, complétées par des stations mobiles.



## Modélisation

Les cartographies des polluants réglementés, réalisées depuis l'échelle régionale à celle de la rue, permettent de visualiser l'exposition des territoires et des populations soumis à des niveaux supérieurs aux seuils réglementaires ou aux seuils recommandés par l'OMS.



## Inventaires

Les inventaires d'émissions permettent d'identifier l'origine géographique des polluants, les responsabilités respectives des différents secteurs d'activités et d'évaluer les gains d'émissions associés aux différents plans d'actions.

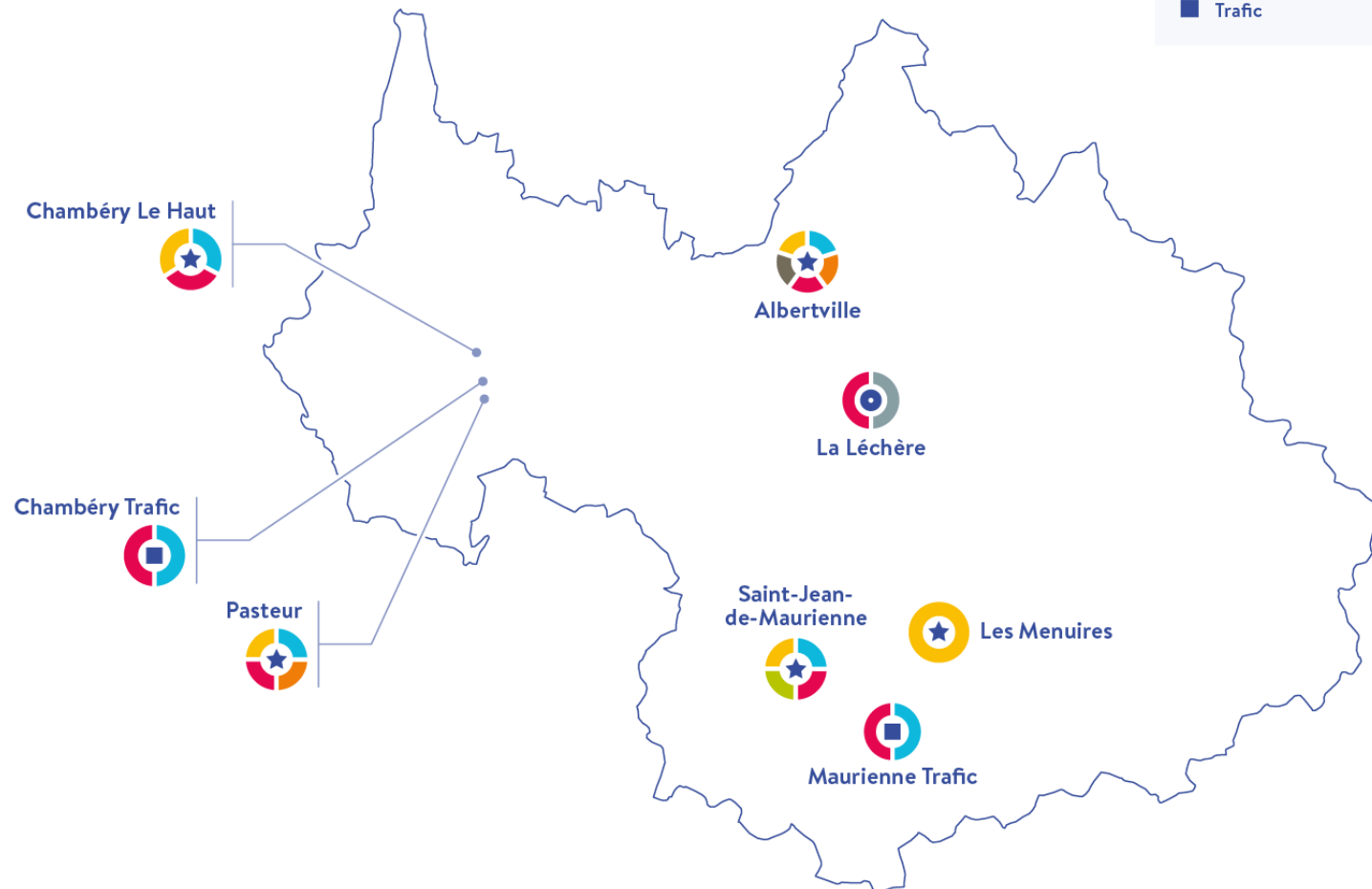
## Savoie Mesures de qualité de l'air effectives en 2022

### Polluants réglementés

- O<sub>3</sub>
- NO<sub>2</sub>
- PM<sub>10</sub>
- PM<sub>2,5</sub>
- BaP
- Métaux
- SO<sub>2</sub>

### Environnement de la station

- ★ Multi-sources
- Industriel
- Trafic



02

# BILAN DÉPARTEMENTAL 2022 — Savoie



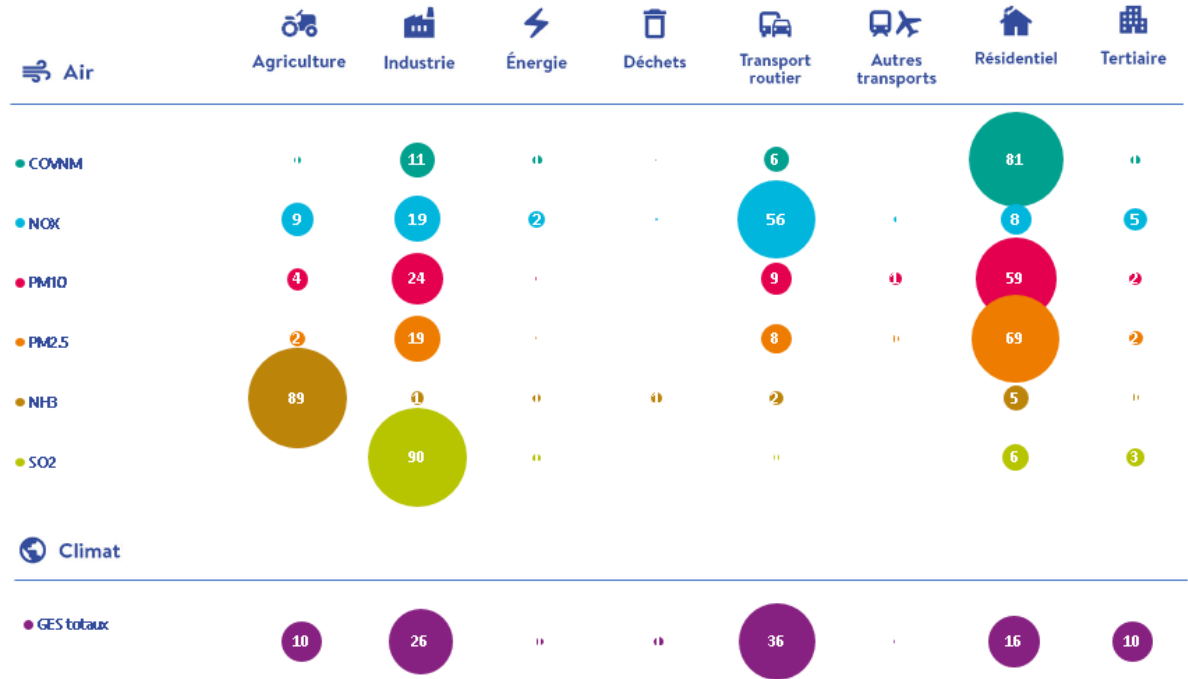
# Les sources de pollution

---

# MAINTENONS NOS EFFORTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS POUR PRÉSERVER NOTRE AIR



Contribution des différentes activités dans les émissions polluantes en % - Savoie (2020)



Les émissions de polluants de l'air entre 2005 et 2020 - Savoie



Évolution des émissions

Objectif PREPA\* pour 2030 (réduction des émissions par rapport à l'année 2005)

\* Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques.



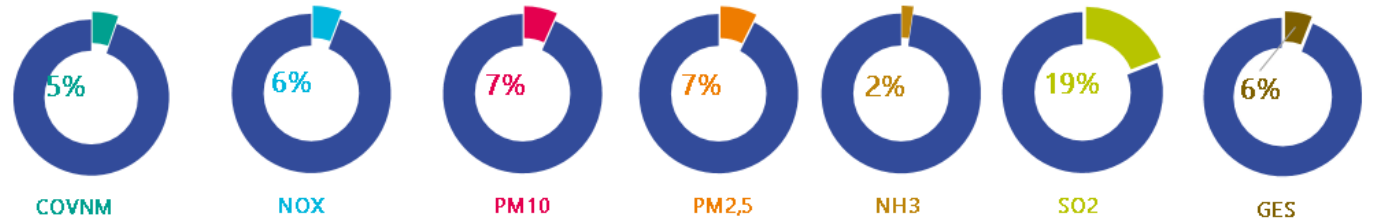
Source : Base Espace v2022 cadastre v94

Source : Base Espace v2022 cadastre v94

Les objectifs du PREPA semblent globalement atteignables.

La plus forte contribution aux émissions de SO2 du département s'explique par des industries émettrices plus présentes en Savoie.

Contribution dans les émissions régionales de chacun des polluants (2020) - Savoie



Source : Base Espace v2022 cadastre v94



**Situation réglementaire**

**Dépassements aux  
stations de mesure**



# LES DÉPASSEMENTS RÉGLEMENTAIRES

## Principes de constatation

La qualité de l'air est réglementée au niveau européen par les directives de 2004 et de 2008. Ces dispositions sont ensuite traduites par différents textes et guides en France.

La surveillance de la qualité de l'air et par la suite, le bilan des niveaux et possiblement la déclaration de « dépassements réglementaires » sont effectués sur la base des Zones Administratives de Surveillance :

- Les ZAG : zones à risques de plus de 250.000 habitants
- Les ZAR : zones à risques de moins de 250.000 habitants
- La ZR : zone régionale, constituée du territoire hors ZAG et ZAR

Ces zones ont été définies en 2022 et pour 5 ans (cf. carte)

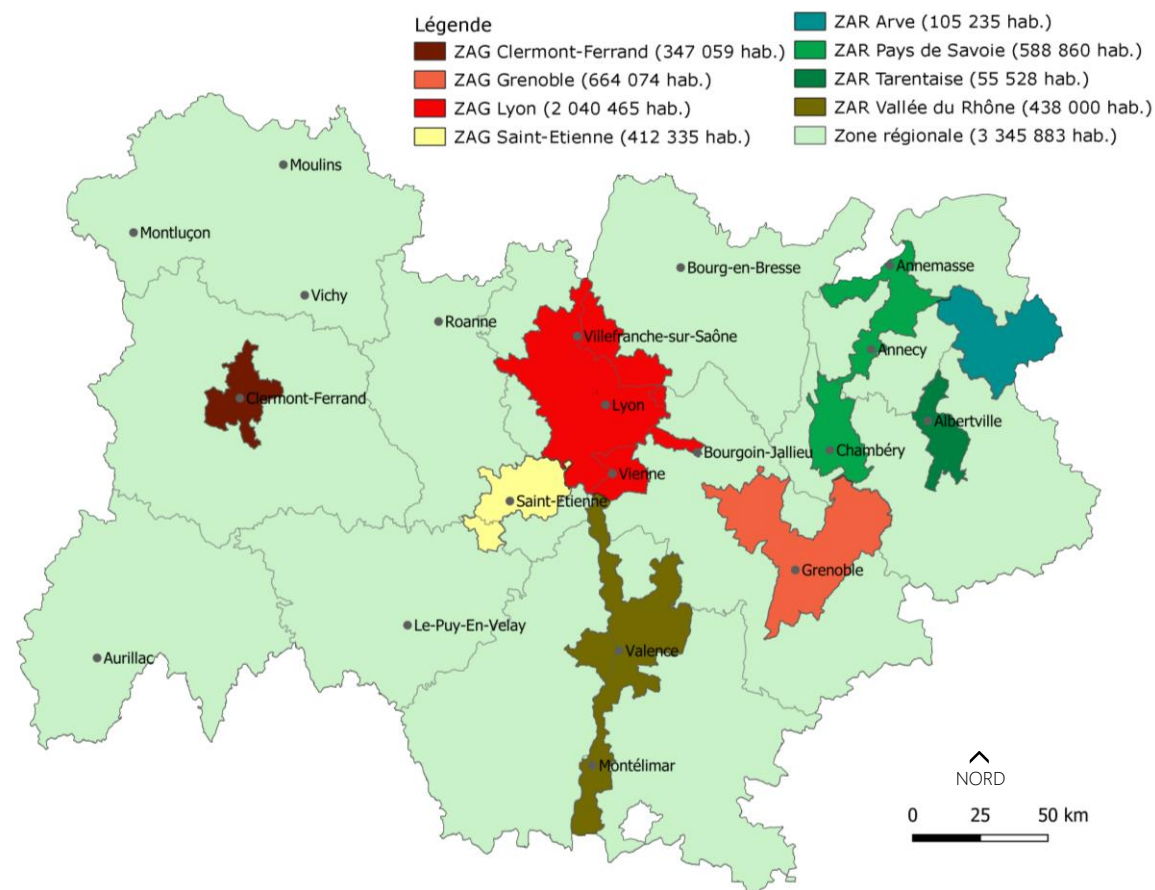
Seules ces zones peuvent être déclarées « en dépassement » au titre de la réglementation puisque sont liées à un

processus européen qui peut conduire à la condamnation des pays membres pour non-respect des directives.

De plus, un dépassement réglementaire n'est constaté sur une zone et pour un polluant que si une mesure de qualité de l'air de cette zone dépasse un seuil réglementaire. Or, les points de mesures sont dimensionnés selon le zonage et non pas par département et/ou agglomération. Il est donc possible qu'un département (agglomération, commune...) sans mesure métrologique soit visé par un dépassement réglementaire parce que tout ou partie est inclus dans une ZAS en dépassement. Dire qu'un département est en dépassement réglementaire est un abus de langage.

La modélisation permet de dimensionner les dépassements en apportant l'évaluation du nombre d'habitants, de surface ou de kilomètres linéaires touchés mais ne peut à elle seule déclencher le dépassement réglementaire.

Zonage européen 2022 Auvergne-Rhône-Alpes  
(données population INSEE 2018)



# LES DÉPASSEMENTS RÉGLEMENTAIRES

## Passage des ZAS aux départements

Le tableau ci-dessous permet de traduire la situation réglementaire d'une ZAS au niveau des départements.

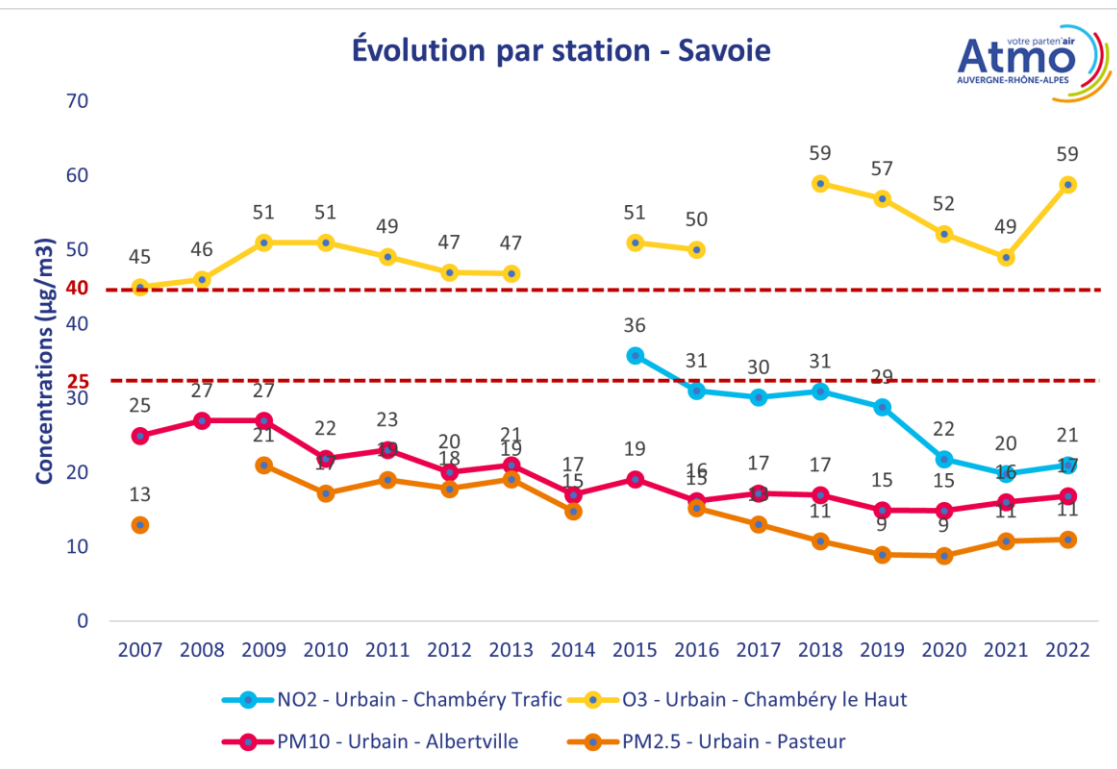
Par exemple, le département de l'Ardèche n'a pas de mesure d'O<sub>3</sub> sur son

territoire mais est concerné par des dépassements réglementaires car la ZR et la ZAR de la Vallée du Rhône sont 2 zones déclarées en dépassements réglementaires pour l'O<sub>3</sub>.

	ZAG Lyon	ZAG Grenoble	ZAG Saint-Étienne	ZAG Clermont-Fd	ZAR Vallée Rhône	ZAR Pays Savoie	ZAR Vallée Arve	ZAR Vallée Tarentaise	ZR
AIN	X								X
ALLIER									X
ARDÈCHE					X				X
CANTAL									X
DRÔME					X				X
HAUTE-LOIRE			X						X
HAUTE-SAVOIE						X	X		X
ISÈRE	X	X			X				X
LOIRE			X						X
PUY-DE-DÔME				X					X
RHÔNE	X								X
SAVOIE						X		X	X

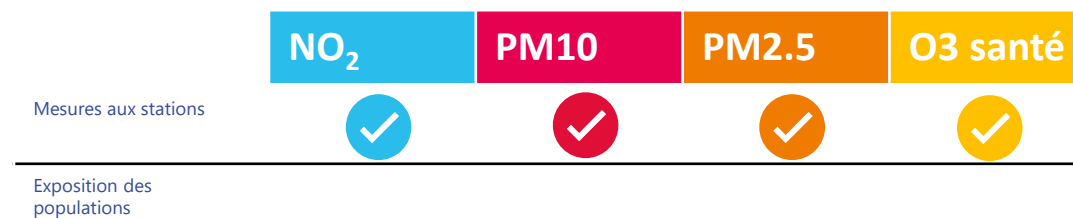
# ATTEINTES DES OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES POUR LES PRINCIPAUX POLLUANTS

Stations de mesure représentatives du département de la Savoie  
(évolution des moyennes annuelles de 2007 à 2022)



Dépassements réglementaires pour les principaux polluants aux stations de mesure et par modélisation (pour évaluer l'exposition des populations) en Savoie en 2022

Seul un dépassement mesuré par une station constitue un dépassement avéré entraînant la comptabilisation de la population exposée



Les valeurs réglementaires sont respectées sur le département.



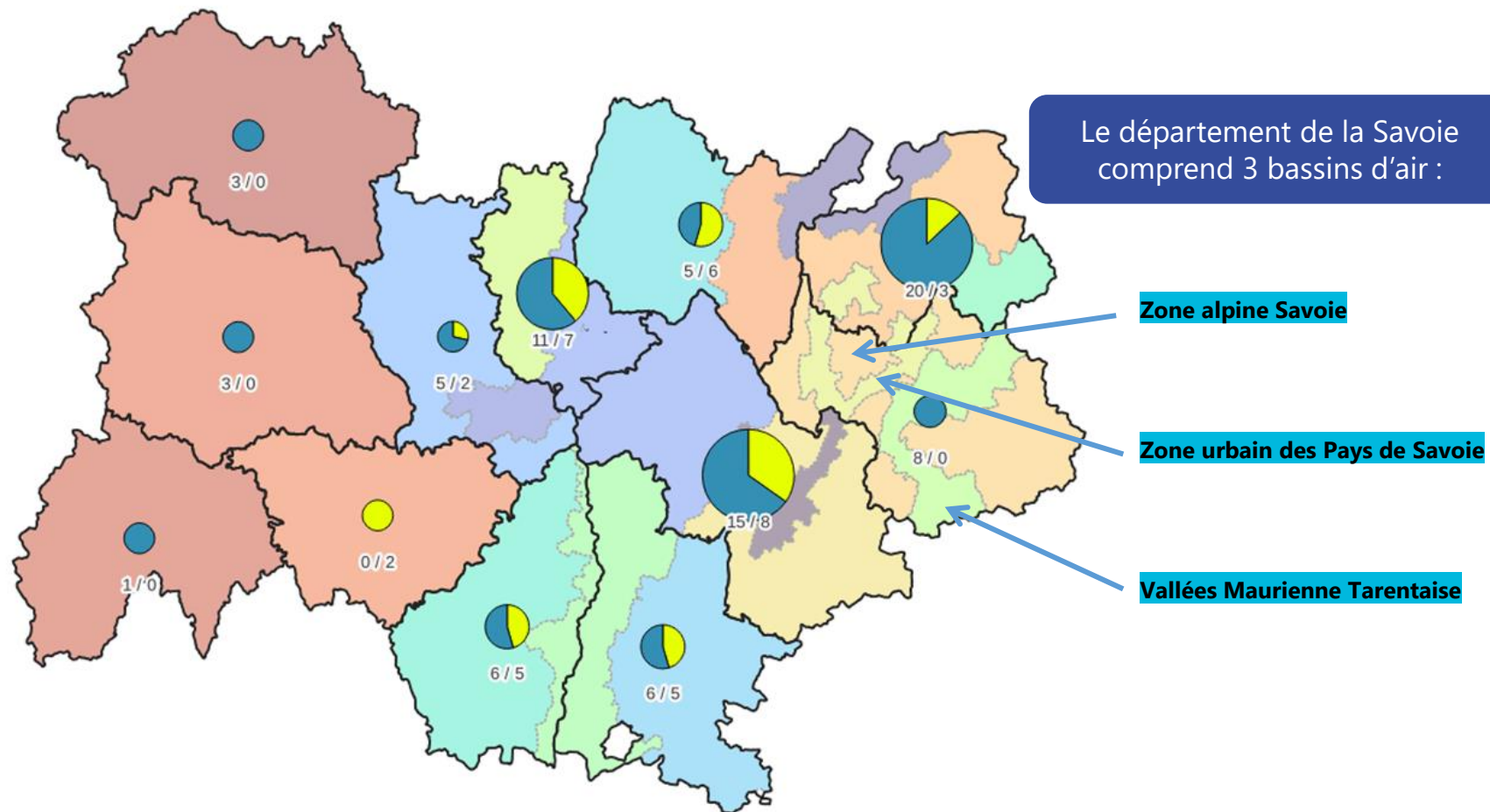
# Situation réglementaire — Épisodes de pollution

# BILAN DES ÉPISODES DE POLLUTION

## Savoie

Après plusieurs années de baisse, le nombre de jours de vigilances en 2022 a été un peu plus élevé qu'en 2021 au niveau régional. Le département de la Savoie reste cependant épargné avec 8 jours de vigilance.

Comme sur le reste de la région, bien que propice à la formation d'ozone, l'été 2022 a été marqué par un faible nombre de vigilances, et aucune en Savoie.



Nombre de jours en vigilance

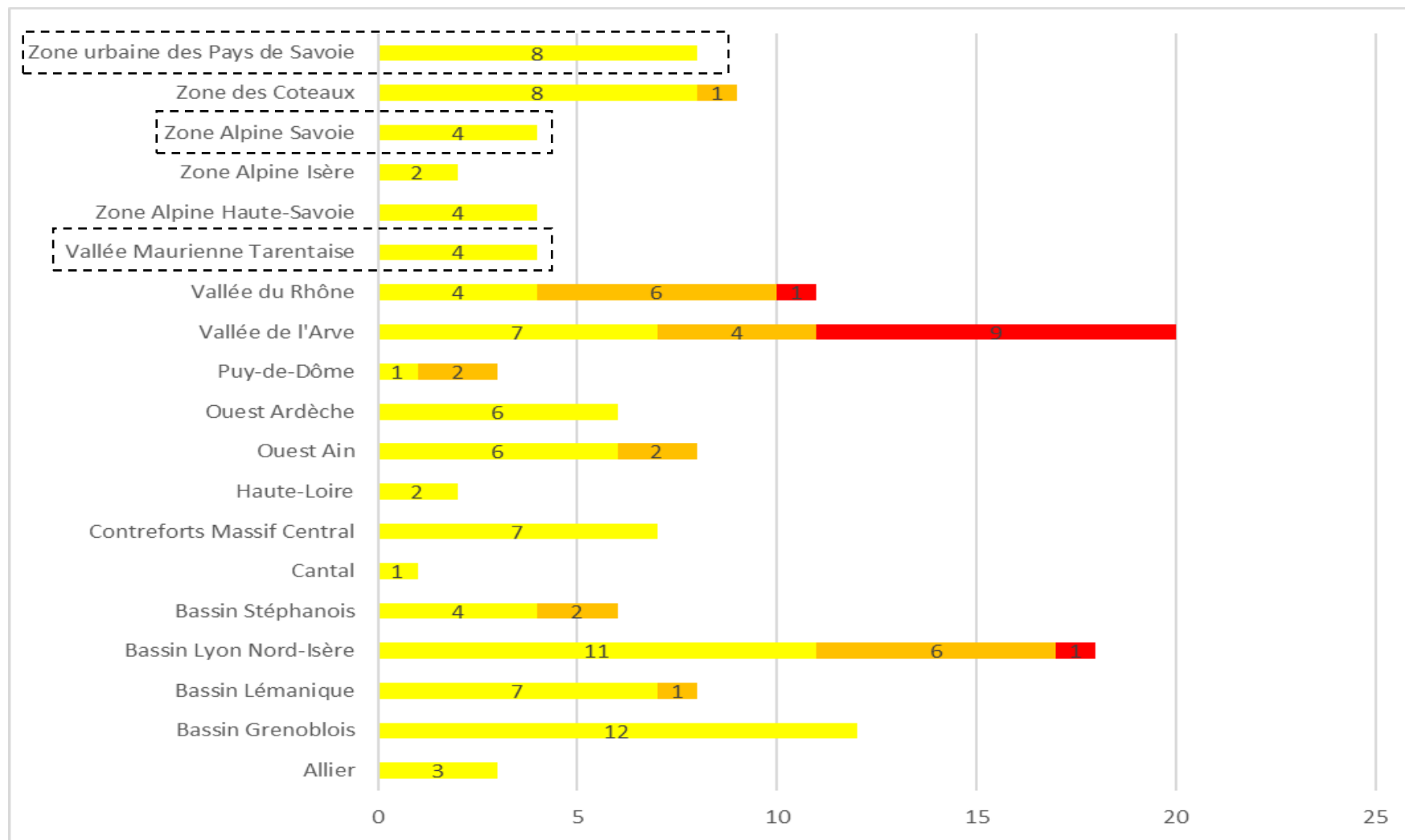


# BILAN DES ÉPISODES DE POLLUTION

## Savoie

### Niveaux des vigilances pollution par bassins d'air en 2022

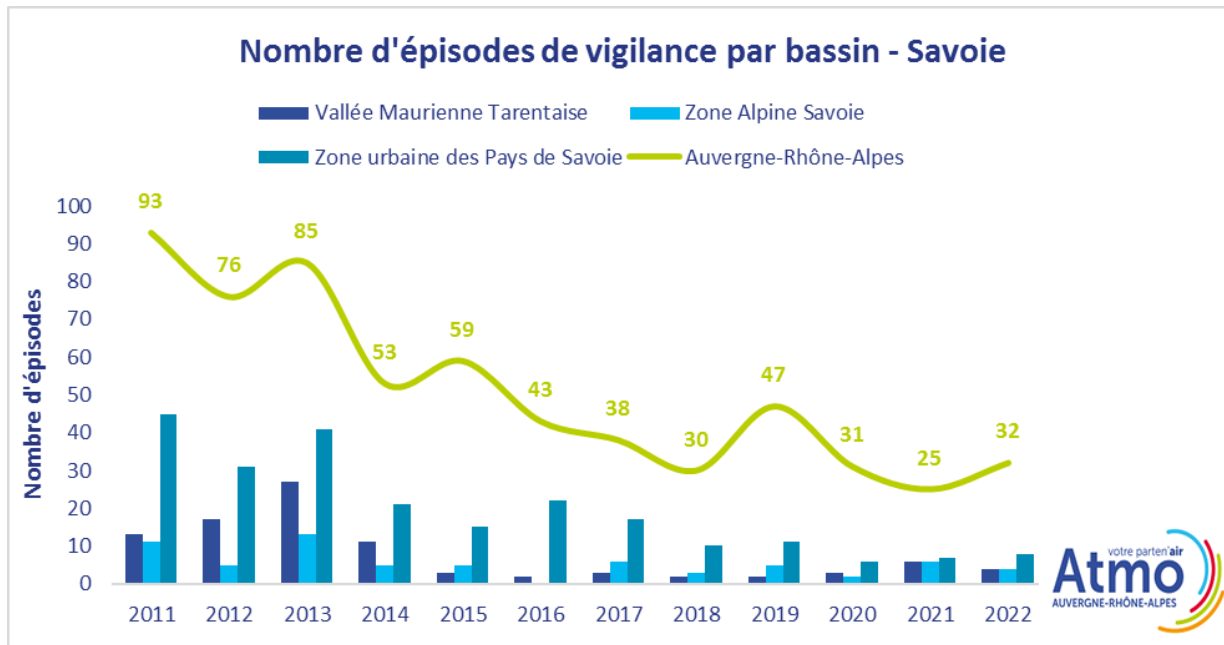
Le département n'a été placé en vigilance jaune que pour les particules fines. Le mois de janvier a été marqué par des épisodes hivernaux touchant principalement la zone urbaine des pays de Savoie, tandis que deux épisodes de poussières sahariennes en mars et en mai ont été à l'origine de deux périodes de vigilance.



# BILAN DES ÉPISODES DE POLLUTION

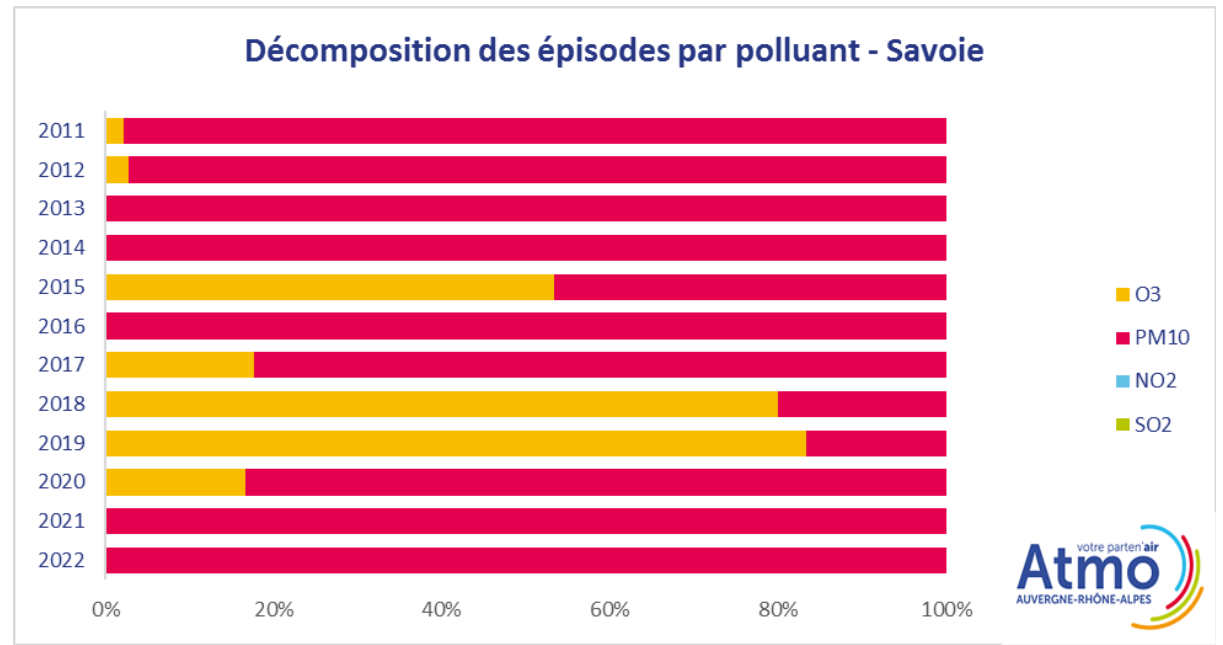
## Savoie

### Nombre de jours d'activation d'une vigilance pollution en Savoie de 2011 à 2022



Le nombre de jours de vigilances pollution en Savoie reste faible au regard d'autres départements, et est resté stable en 2022 alors qu'on note une légère augmentation au niveau régional, bien en dessous cependant de la moyenne des 10 dernières années.

### Polluants responsables des vigilances pollution en Savoie de 2011 à 2022

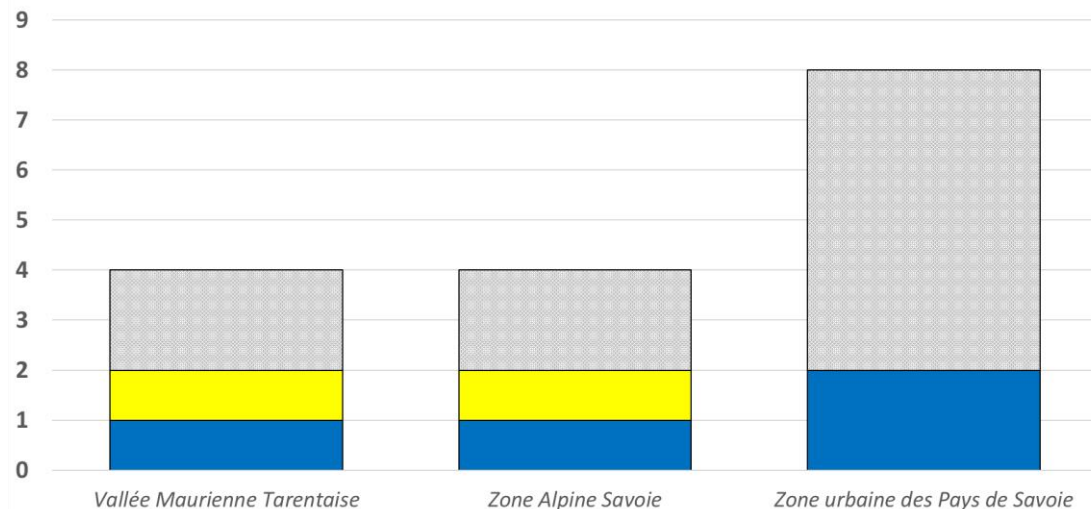


Le département de la Savoie a été touché uniquement par des vigilances au particules fines, lors d'une année marquée par un faible nombre de vigilances à l'ozone au niveau régional.

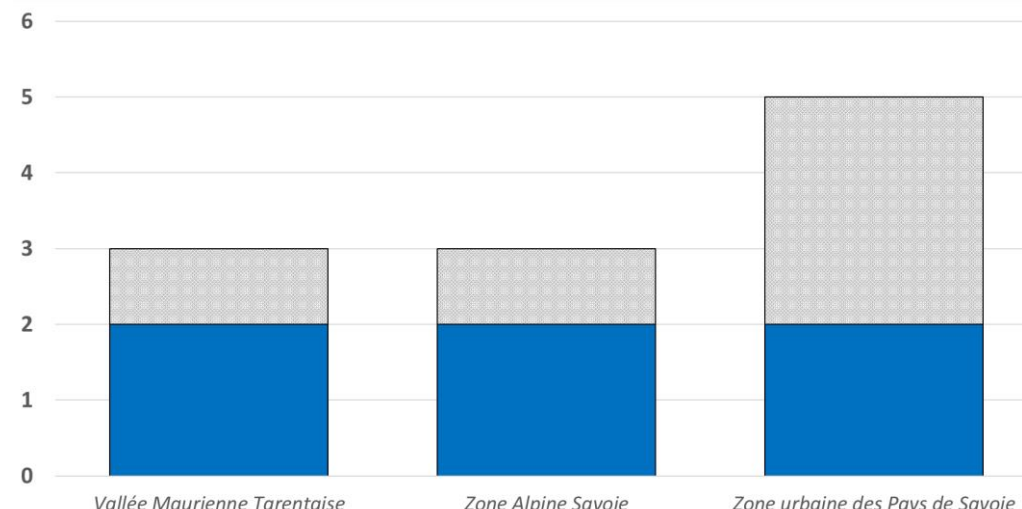
# BILAN DETAILLE DES PREVISIONS

## Savoie

Performances pour le jour même



Performances pour le lendemain



■ Dépassement non prévu ■ Dépassement prévu et constaté ■ Fausse alarme

- ❑ **Dépassements non prévus** : nombre peu élevé mais insatisfaisant en proportion, **influence majoritaire des épisodes de particules désertiques** (épisode du 29 mars représente à lui seul **38% des dépassements non prévus** en 2022 sur la région). On arrive à prévoir le survol de la région par les particules désertiques, mais de grosses **difficultés à prévoir les zones de retombées et leur intensité**.
- ❑ **Fausse alarmes** : Volonté assumée d'appliquer une forme de « **principe de précaution** », **82% des fausses alarmes ont concerné des vigilances jaunes** en 2022 sur la région (sans mise en place d'actions de réduction des émissions). **Les taux mesurés atteignent 90% du seuil réglementaire** dans une large part des cas.





# Situation sanitaire

---

# LE SEUIL DE RÉFÉRENCE CHOISI POUR L'EXPOSITION DES POPULATIONS

La publication des **nouvelles valeurs guides de l'OMS** en septembre 2021 a conduit à un décalage important entre les valeurs de références sanitaires et les **valeurs réglementaires**. En fonction des polluants la valeur sanitaire peut-être d'1 à 5 fois plus faible que la valeur réglementaire.

Polluants	Durée	Seuils de référence OMS 2005 (ref)	Seuils intermédiaires				Seuils de référence OMS 2021 (ref)
			1	2	3	4	
PM <sub>2.5</sub> (µg/m <sup>3</sup> )	Année	10	35	25	15	10	5
	24 heures <sup>a</sup>	25	75	50	37.5	25	15
PM <sub>10</sub> (µg/m <sup>3</sup> )	Année	20	70	50	40	30	20
	24 heures <sup>a</sup>	50	150	100	75	50	45
NO <sub>2</sub> (µg/m <sup>3</sup> )	Année	40	40	30	20	-	10
	24 heures <sup>a</sup>	-	120	50	-	-	25
O <sub>3</sub> (µg/m <sup>3</sup> )	Pic saisonnier <sup>b</sup>	-	100	70	-	-	60
	8 heures <sup>a</sup>	100	160	120	25 dépassements par an <sup>c</sup>		100
SO <sub>2</sub> (µg/m <sup>3</sup> )	24 heures <sup>a</sup>	20	125	50	-	-	40
CO (mg/m <sup>3</sup> )	24 heures <sup>a</sup>	-	7	-	-	-	4

µg : microgramme  
<sup>a</sup>99<sup>e</sup> (3 à 5 jours de dépassement par an)  
<sup>b</sup>Moyenne de la concentration moyenne quotidienne maximale d'O<sub>3</sub> sur 8 heures au cours des six mois consécutifs où la concentration moyenne d'O<sub>3</sub> a été la plus élevée  
 Remarque : l'exposition annuelle et l'exposition pendant un pic saisonnier sont des expositions à long terme, tandis que l'exposition pendant 24h et 8heures sont des expositions à court terme.

Seuils réglementaires

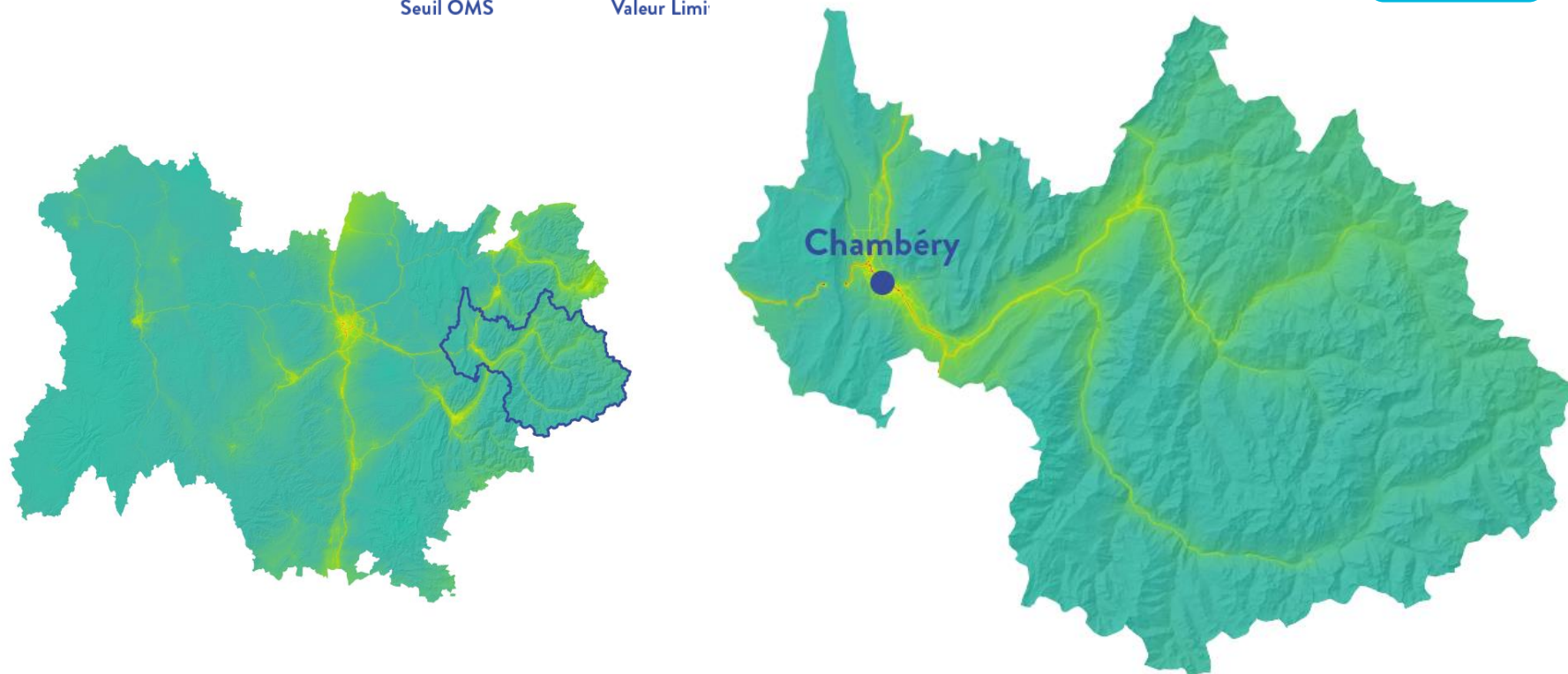
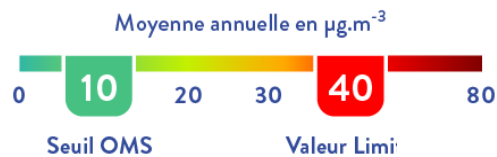
Valeurs guides OMS

Bien que nos outils de modélisation soient construits et calibrés pour répondre au référentiel réglementaire (calcul d'incertitudes et évaluation de l'exposition de la population à l'échelle des Zones Administratives de Surveillance et pour une comparaison aux valeurs réglementaires), nous nous permettons de fournir dans les diapositives suivantes à titre indicatif des informations sur l'exposition des populations à l'échelle du département ou des EPCI.

# DIOXYDE D'AZOTE

## Situation sanitaire

NO<sub>2</sub>



Si la valeur limite réglementaire est bien respectée, une large part de la population (70%) reste au dessus de la recommandation de l'OMS.

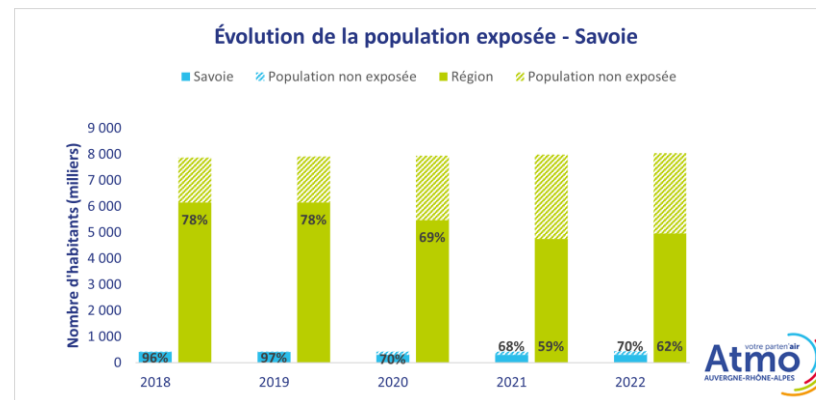
NO<sub>2</sub>

Valeur recommandée OMS

RÉGION 4 968 700 habitants (62% pop)

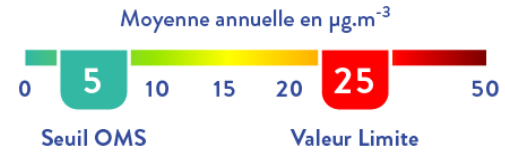
SAVOIE 307 400 habitants (70% pop)

• CA du Grand Chambéry  
119 900 habitants (88 % pop)



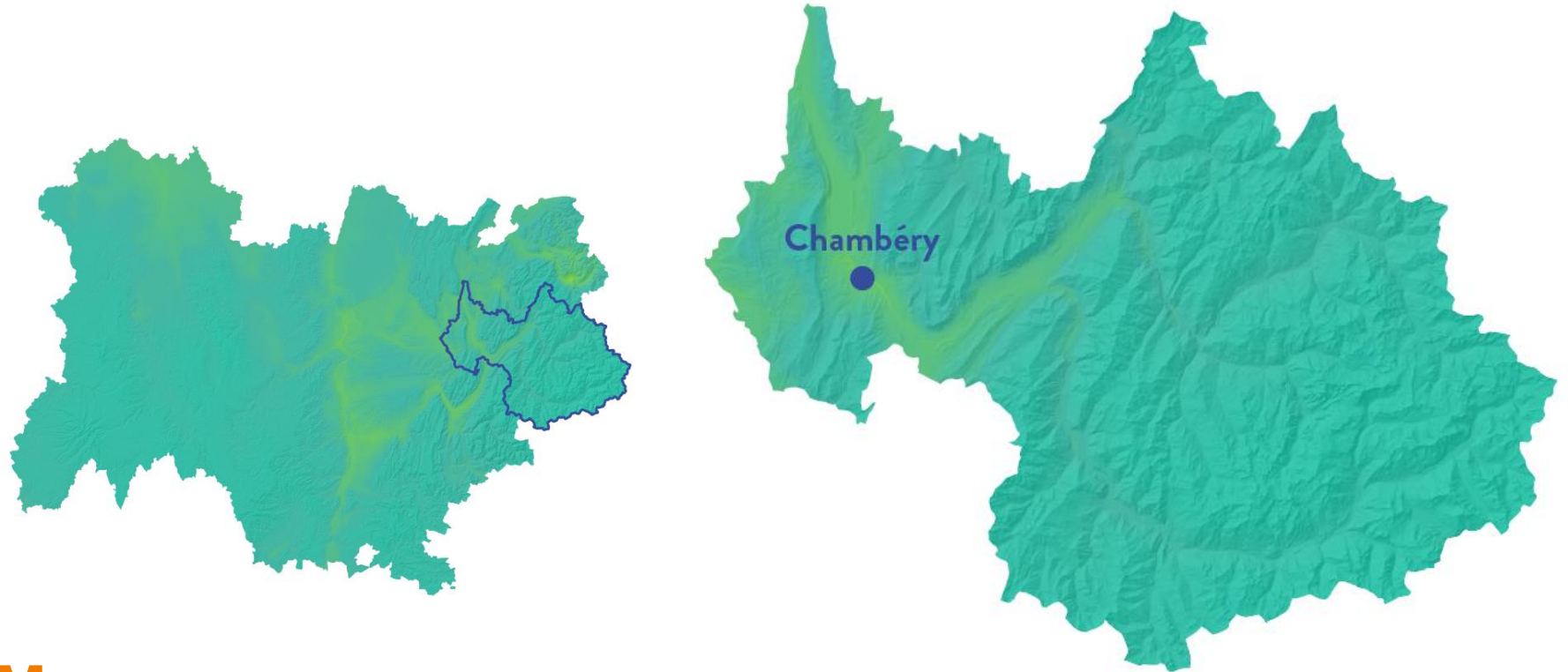
# PARTICULES FINES (PM2,5)

## Situation sanitaire



PM2,5

Si la valeur limite réglementaire est bien respectée, la quasi-totalité de la population (95%) reste au dessus de la recommandation de l'OMS.



## PM2,5

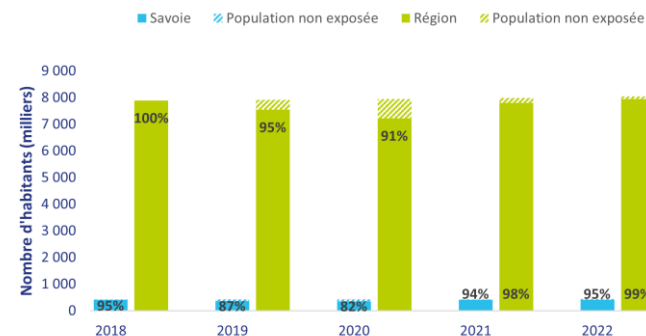
Valeur recommandée OMS

RÉGION 7 947 800 habitants (99% pop)

SAVOIE 414 900 habitants (95 % pop)

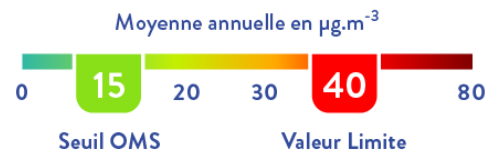
- CA du Grand Chambéry  
136 500 habitants (100% pop)

Évolution de la population exposée - Savoie

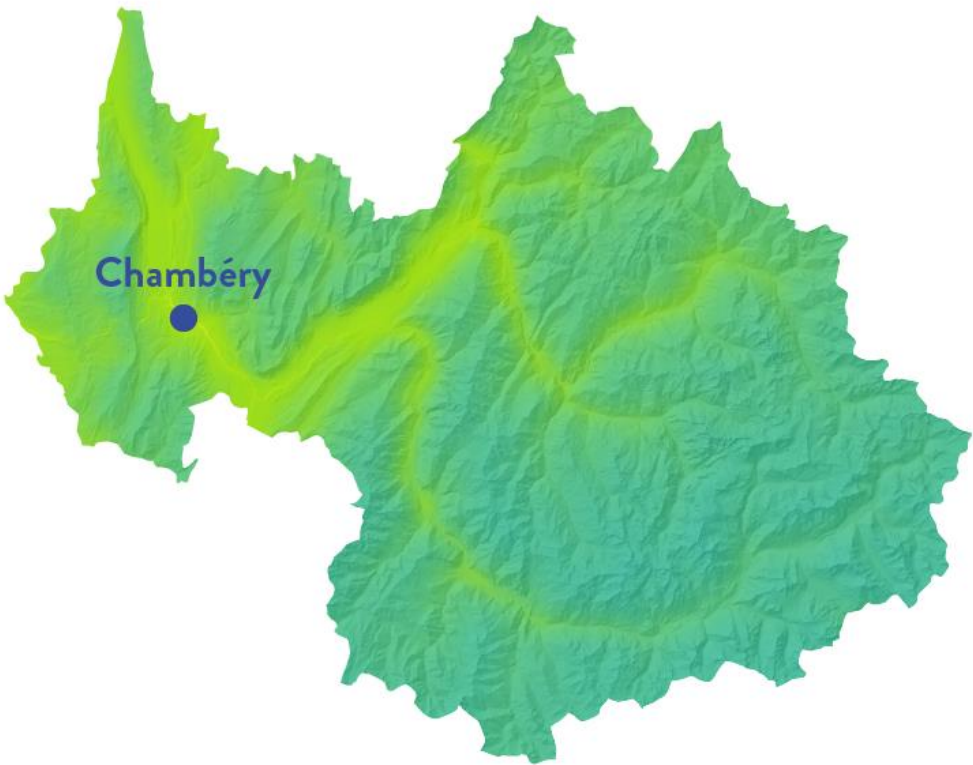
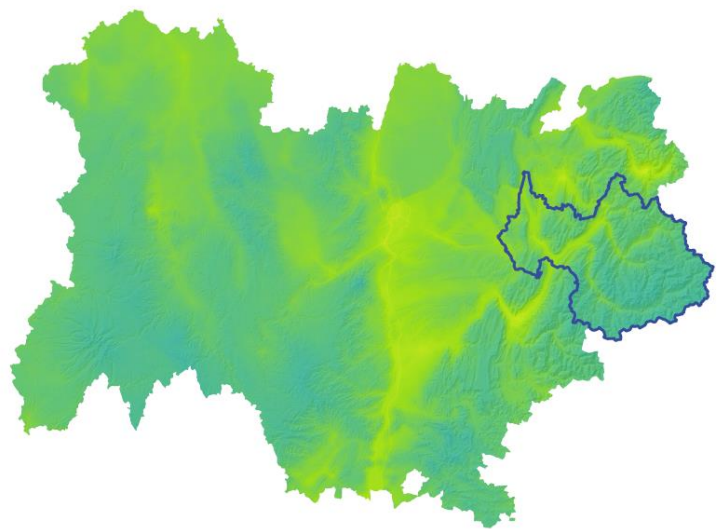


# PARTICULES (PM10)

## Situation sanitaire



**PM10**



La valeur limite réglementaire est bien respectée mais 42% de la population du département reste au dessus de la recommandation de l'OMS. Une grande partie des habitants de Grand-Chambéry (66%) sont impactés.

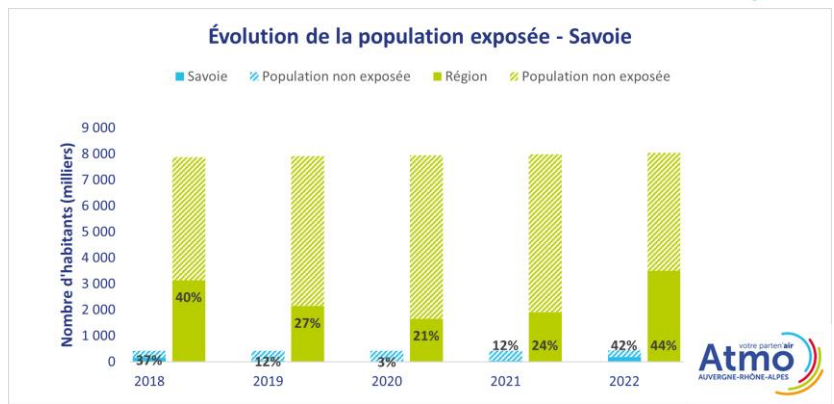
### PM10

Valeur recommandée OMS

**RÉGION 3 504 000 habitants (44% pop)**

**SAVOIE 183 400 habitants (42 % pop)**

• CA du Grand Chambéry  
**90 100 habitants (66% pop)**



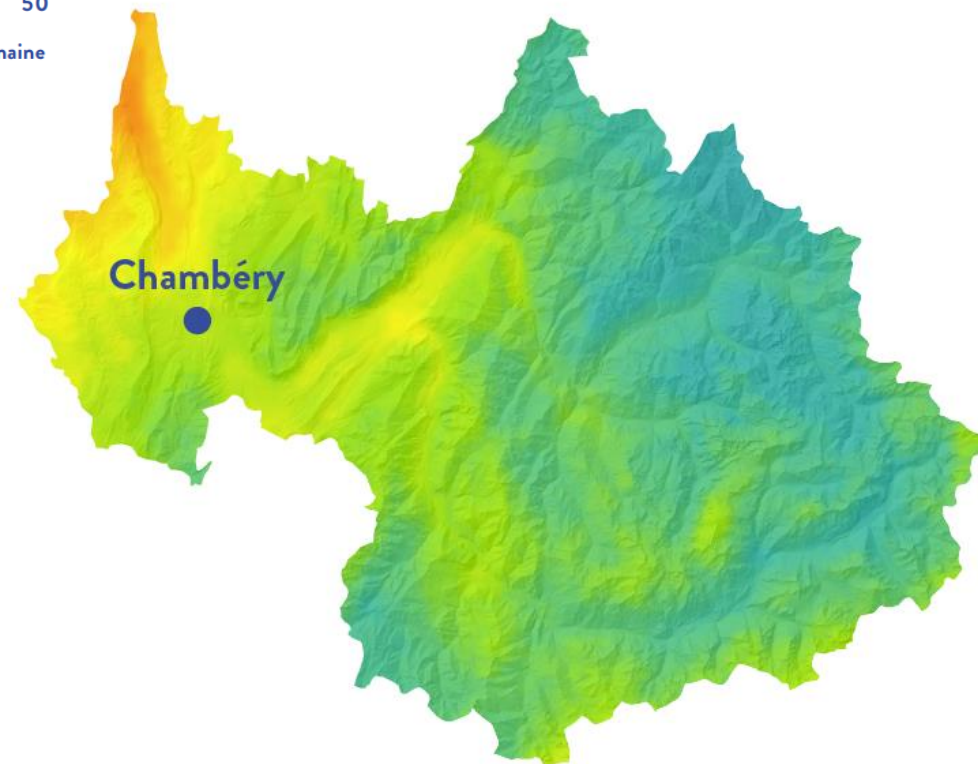
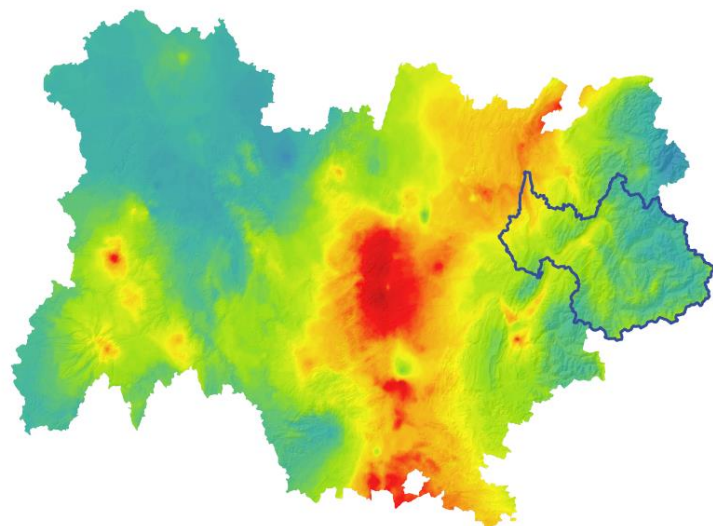
# OZONE

## Valeur cible pour la santé

Nombre de jours avec une moyenne sur 8h > 120 µg.m<sup>-3</sup>  
(moyenne sur 3 ans)



Valeur cible pour la protection de la santé humaine



La valeur cible pour la santé est respectée pour la quasi-totalité de la région et la totalité du département.

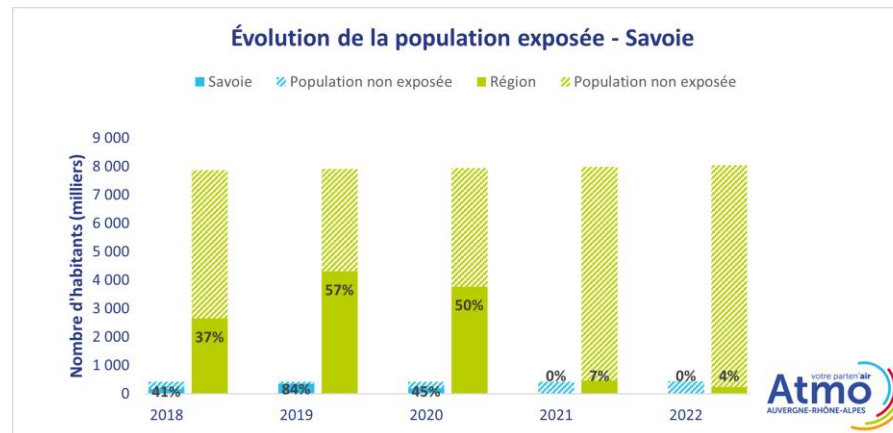
O<sub>3</sub>


Valeur cible santé

RÉGION 245 700 habitants (4% pop)

SAVOIE 0 hab

• CA du Grand Chambéry  
0 hab



A field of purple flowers, possibly cornflowers, with a blue overlay. The text is centered in white.

# Qualité de l'air et effets sur la biodiversité

---

# OZONE

## Valeur cible pour la végétation

Un fort impact de l'ozone sur la croissance de la végétation est constaté encore cette année en Savoie.

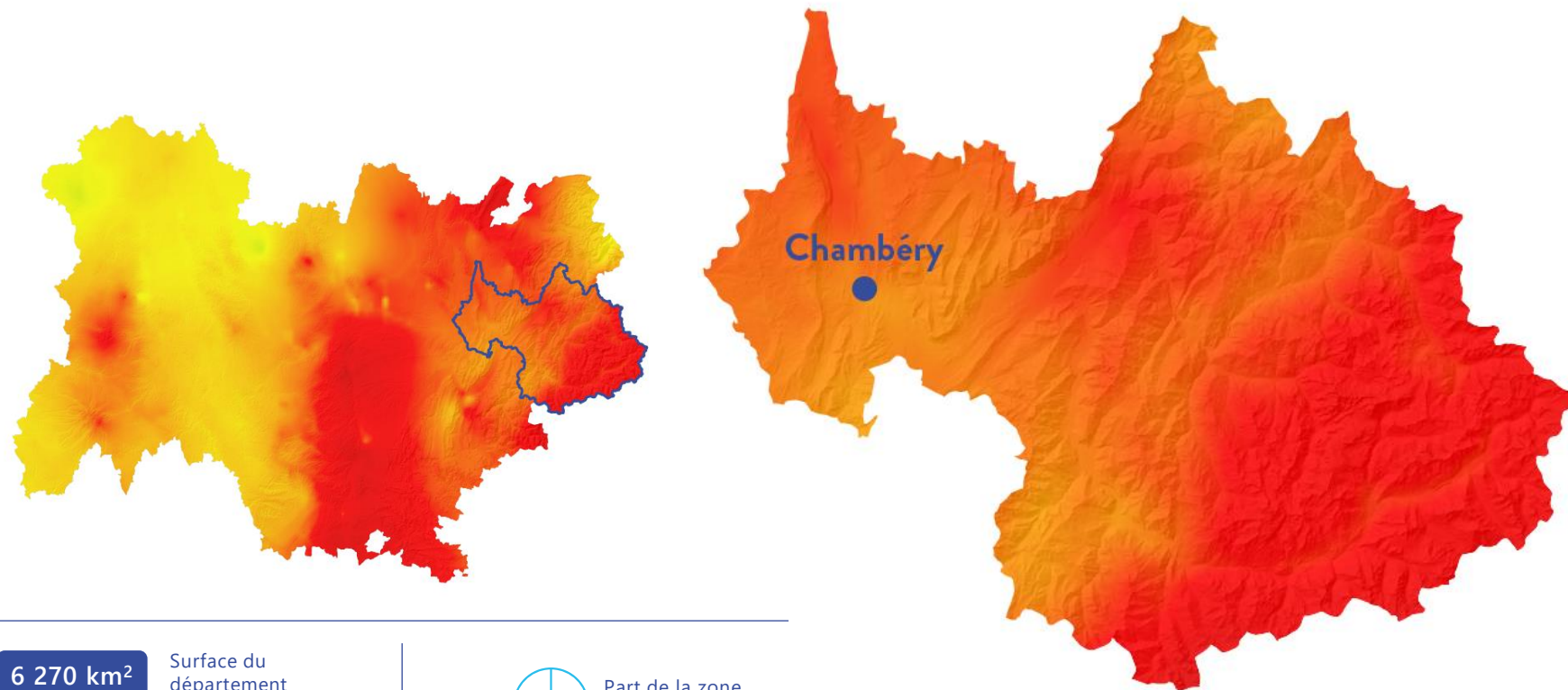
AOT40\* en  $\mu\text{g}\cdot\text{m}^{-3}\cdot\text{h}$   
(exposition cumulée en journée de mai à juillet, moyenne sur 5 ans)



Valeur cible pour la protection de la végétation

\*Accumulated Ozone over Threshold

**O3**  
Végétation



6 270 km<sup>2</sup>

Surface du département

6 075 km<sup>2</sup>

Surface de la zone écosystème dans le département

1 490 km<sup>2</sup>

Surface de la zone écosystème en dépassement dans le département

97%



Part de la zone écosystème dans le département

25%

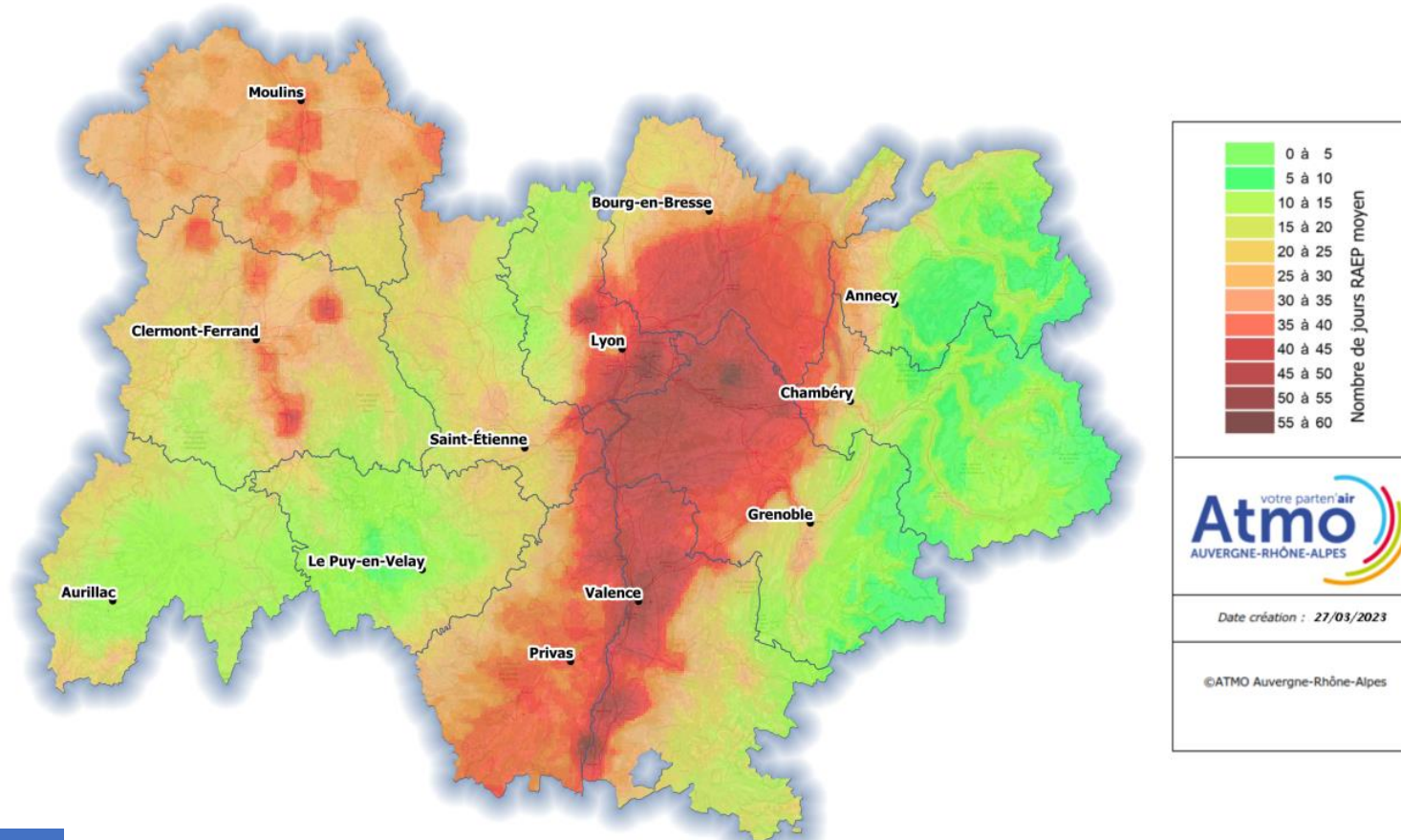


Part de la zone écosystème en dépassement dans le département



# AMBROISIE

## Evaluation de l'exposition de la population aux pollens d'ambroisie

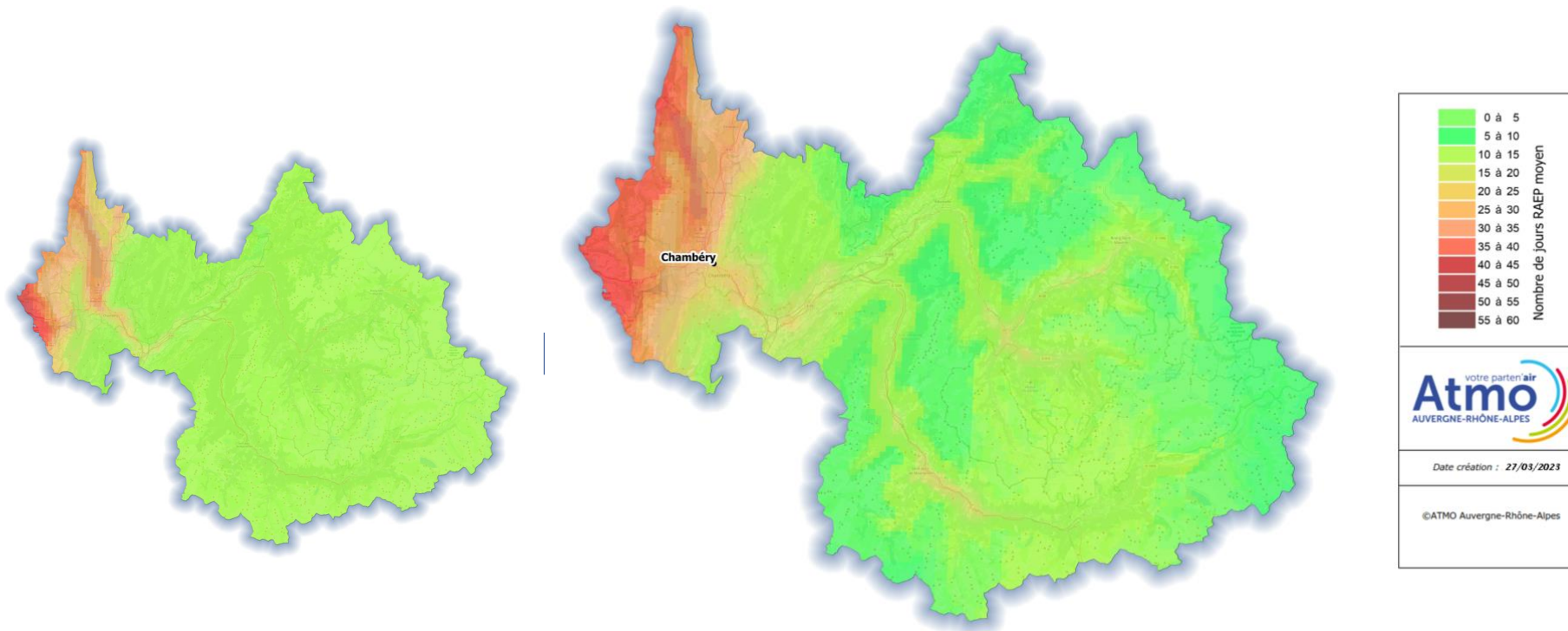


En 2022, 75% de la population exposée plus de 20 jours à un RAEP moyen ou supérieur !!

# EXPOSITION DE LA POPULATION A L'AMBROISIE

## Savoie

La Savoie fait partie des départements les plus épargnés par l'ambroisie. Seule l'extrémité ouest (cluse de Chambéry et Avant-pays savoyard) est touchée de manière importante. Partout ailleurs, la durée d'exposition à un RAEP moyen est comprise entre 0 et 10 jours.



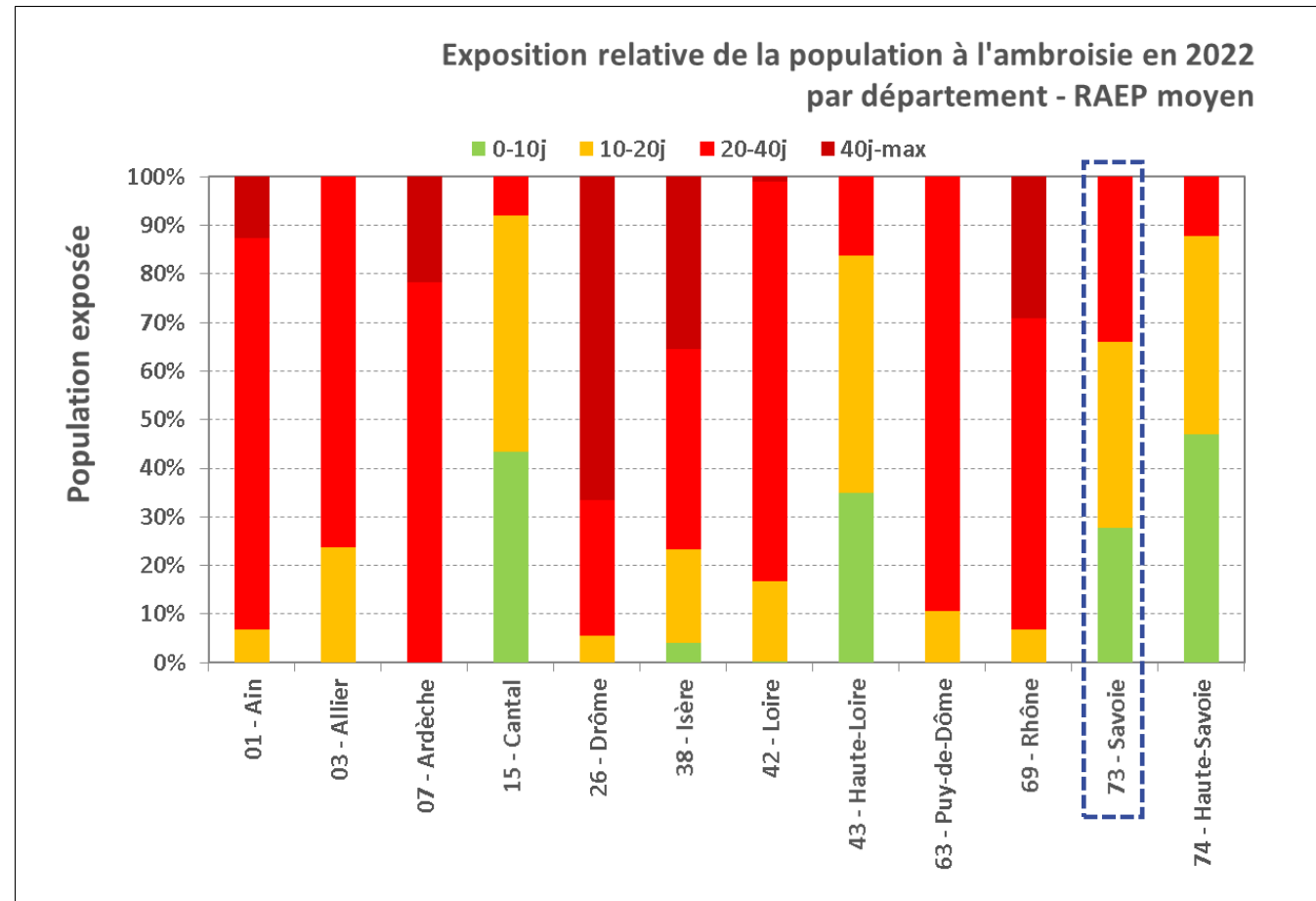
2021

2022

# EXPOSITION DE LA POPULATION A L'AMBROISIE

## Savoie

Seul l'ouest est touché de manière importante par l'ambroisie. Néanmoins, près du tiers de la population du département est soumise à un RAEP moyen plus de 20 jours durant la saison pollinique.



03

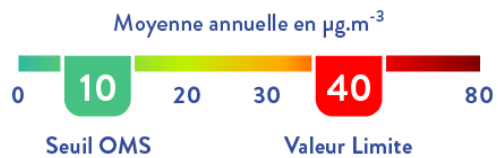
# CHAMBÉRY

*CA du Grand Chambéry*

# DIOXYDE D'AZOTE

## Situation sanitaire

NO<sub>2</sub>



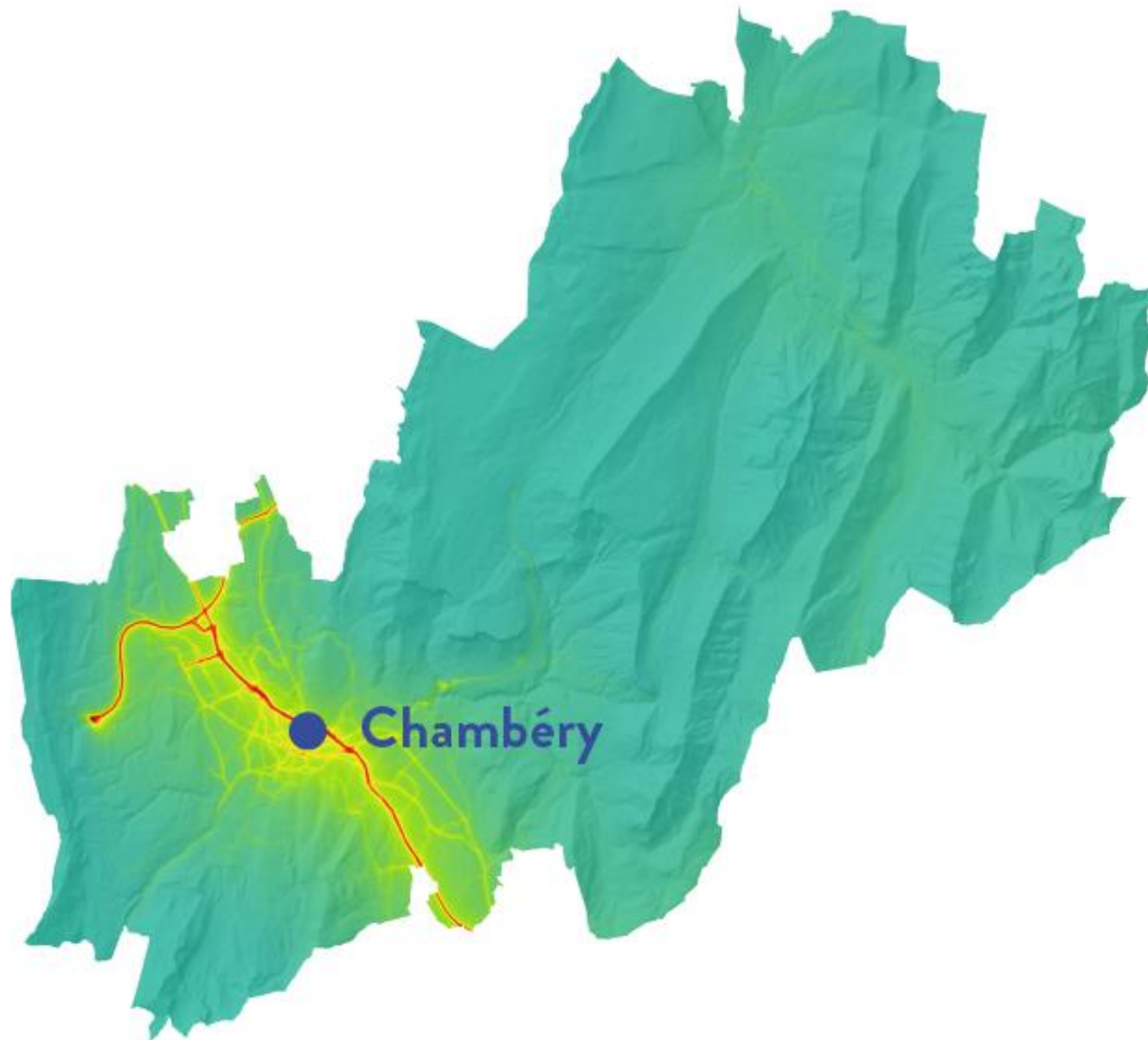
## NO<sub>2</sub>

Valeur recommandée OMS

RÉGION 4 968 700 habitants (62% pop)

SAVOIE 307 400 habitants (70% pop)

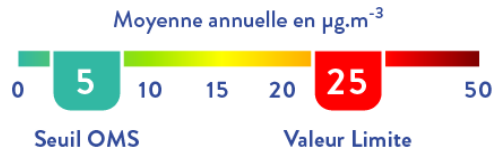
• CA du Grand Chambéry  
119 900 habitants (88 % pop)



# PARTICULES FINES (PM2,5)

## Situation sanitaire

PM2,5



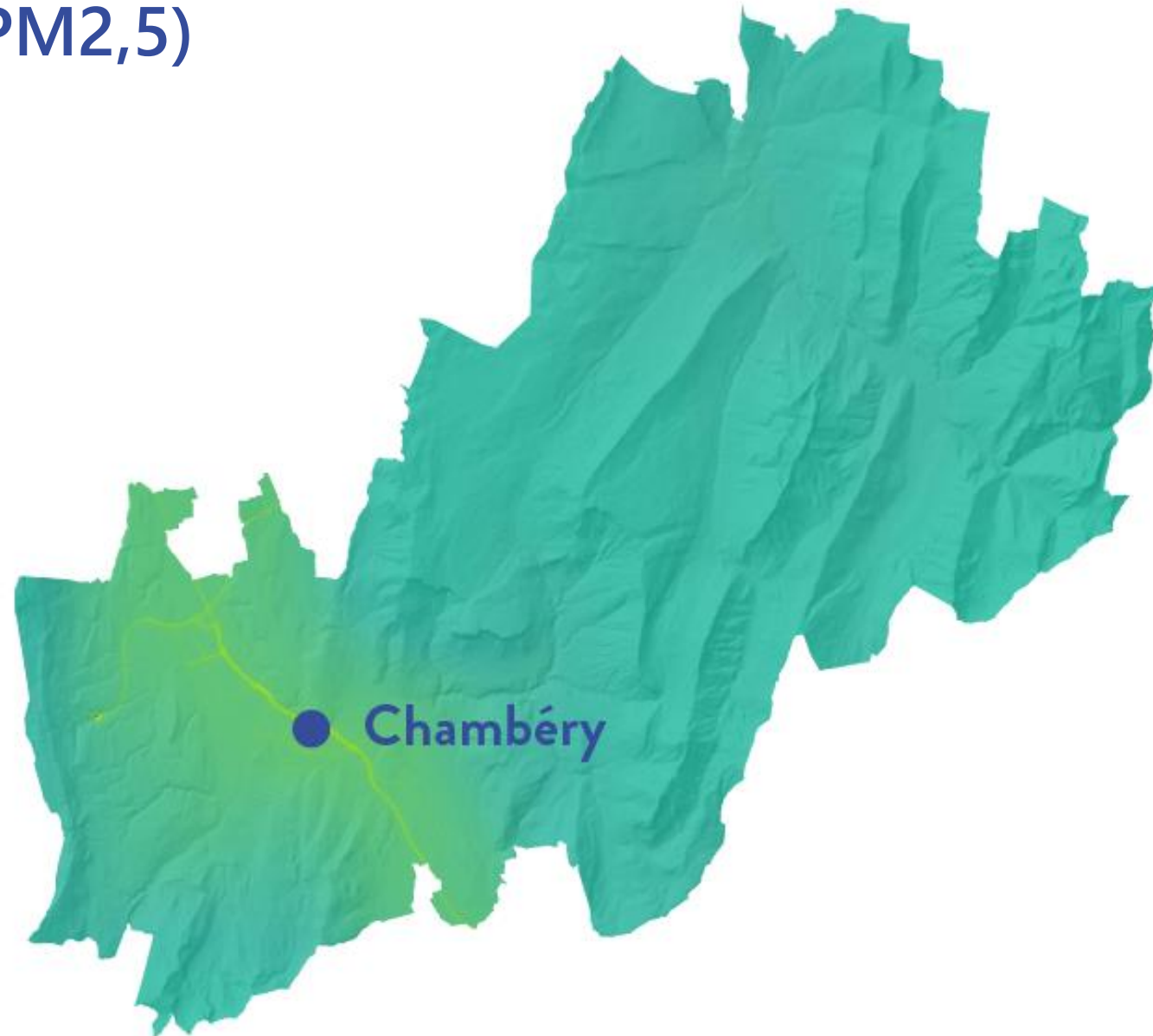
## PM<sub>2,5</sub>

Valeur recommandée OMS

RÉGION 7 947 800 habitants (99% pop)

SAVOIE 414 900 habitants (95 % pop)

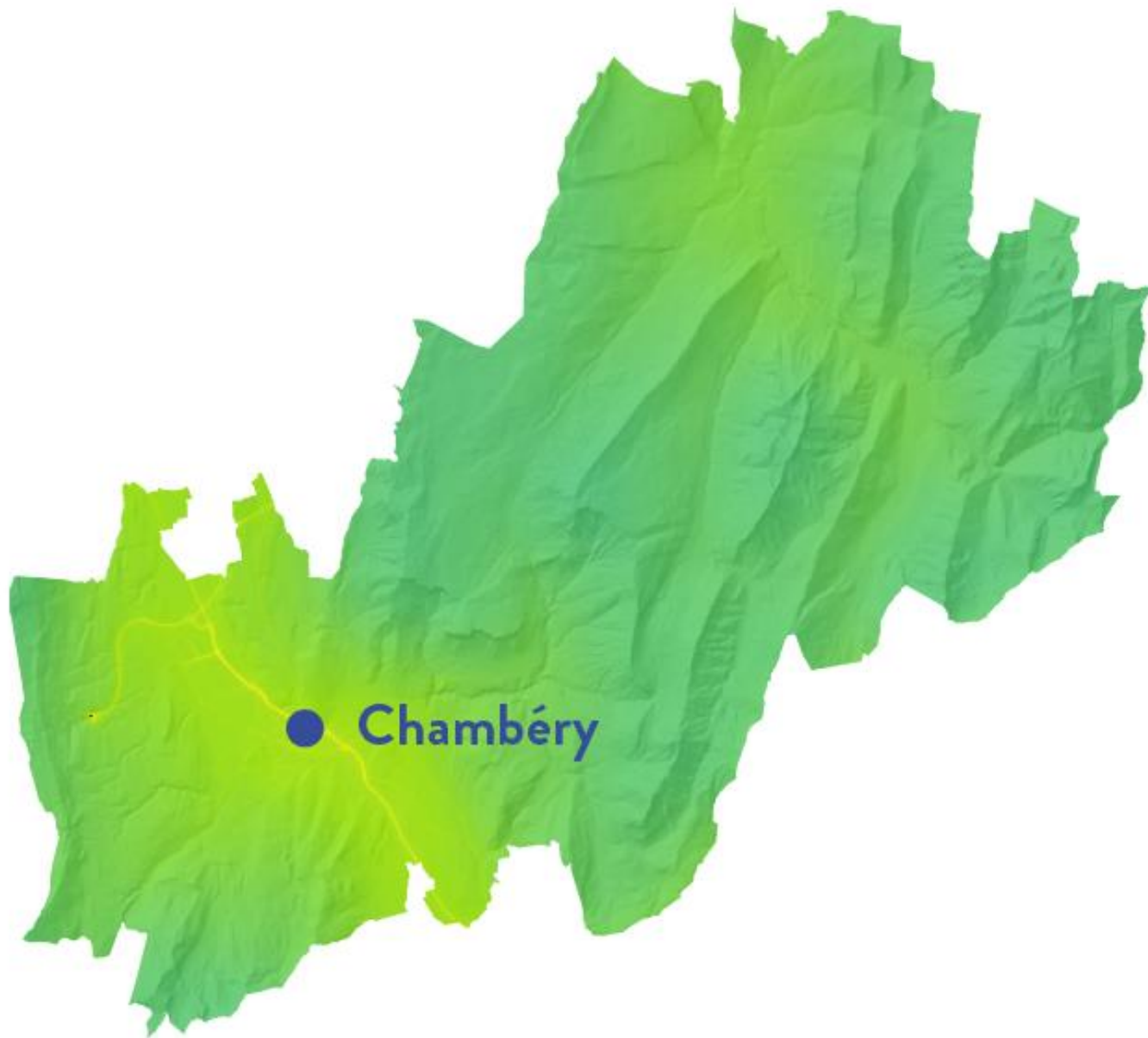
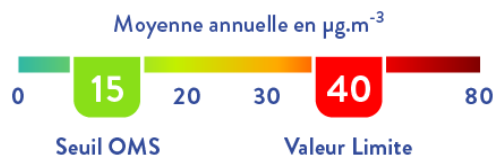
• CA du Grand Chambéry  
136 500 habitants (100% pop)



# PARTICULES PM10

## Situation sanitaire

PM10



### PM10

Valeur recommandée OMS

RÉGION 3 504 000 habitants (44% pop)

SAVOIE 183 400 habitants (42 % pop)

- CA du Grand Chambéry  
90 100 habitants (66% pop)

# OZONE

## Valeur cible pour la santé

Nombre de jours avec une moyenne sur 8h > 120  $\mu\text{g}\cdot\text{m}^{-3}$   
(moyenne sur 3 ans)



Valeur cible pour la protection de la santé humaine

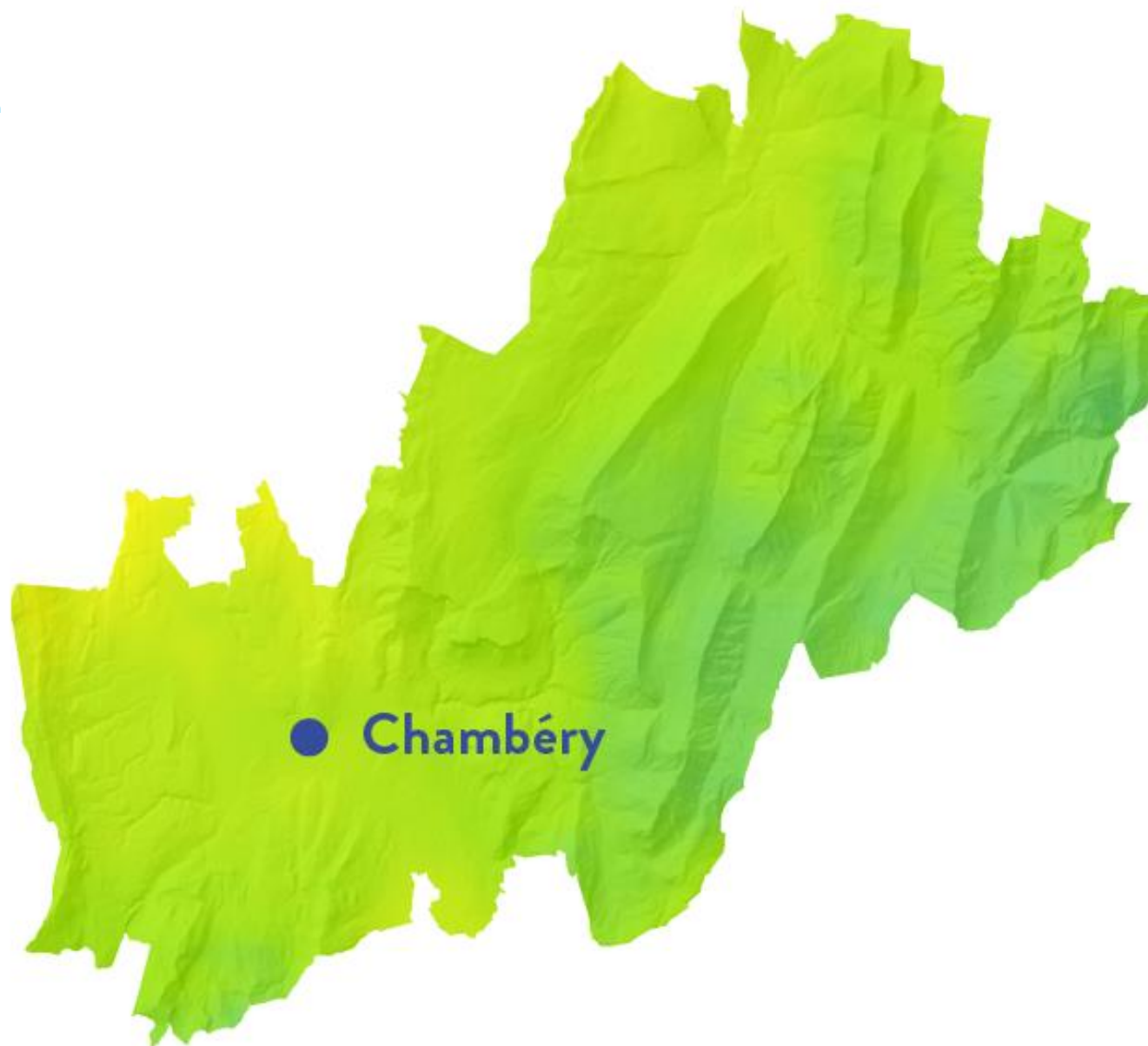
O<sub>3</sub>

Valeur cible santé

RÉGION 245 700 habitants (4% pop)

SAVOIE 0 hab

• CA du Grand Chambéry  
0 hab

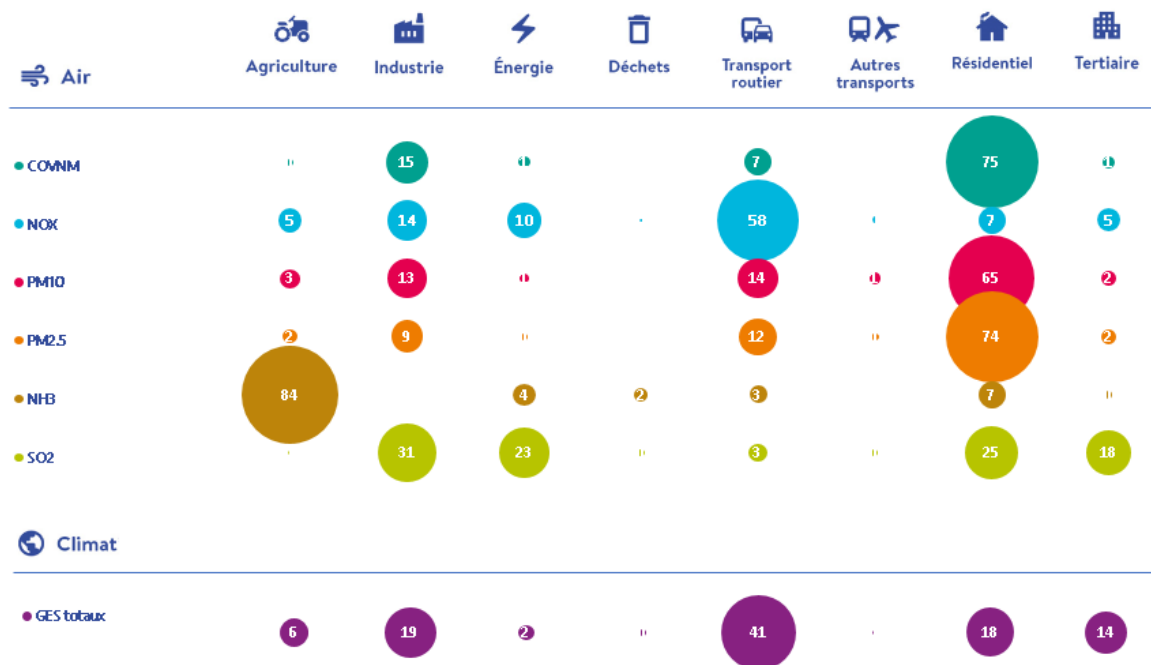




# MAINTENONS NOS EFFORTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS POUR PRÉSERVER NOTRE AIR

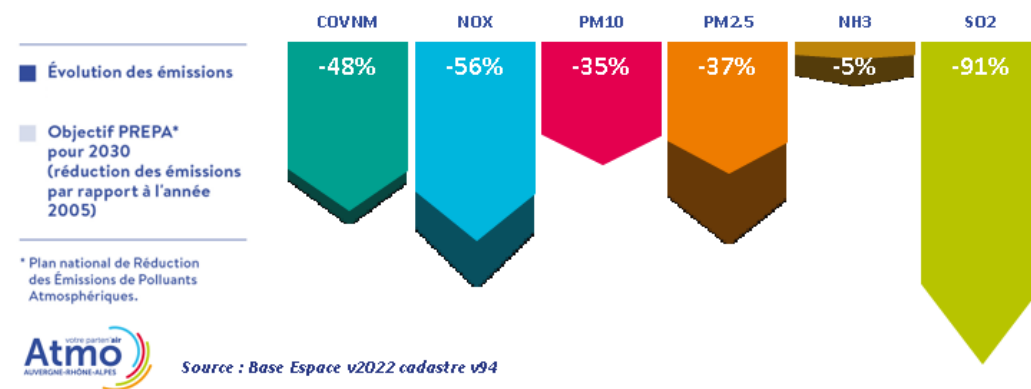


Contribution des différentes activités dans les émissions polluantes en % - CA (73) Chambéry Métropole-Coeur des Bauges (2020)



Source : Base Espace v2022 cadastre v94

Les émissions de polluants de l'air entre 2005 et 2020 - CA (73) Chambéry Métropole-Coeur des Bauges





04

# CE QU'IL FAUT RETENIR

# CE QU'IL FAUT RETENIR

## Concentrations moyennes :

- Une stabilisation voire une légère augmentation des niveaux de concentrations après une dizaine d'année de baisse: reprise économique, épisodes anticycloniques, épisodes sahariens...
- Dans le département de Savoie les valeurs réglementaires sont respectées.
- Avec les nouvelles valeurs recommandées par l'OMS, 95 % des habitants sont exposés à un risque sanitaire pour les PM<sub>2,5</sub>.  
Cette exposition est moindre pour les PM<sub>10</sub> (42 %) et le NO<sub>2</sub> (70 %).
- Pour l'ozone, la Savoie reste préservée des dépassements réglementaires de la valeur cible pour la santé.

- Par contre, la végétation est impactée par l'O<sub>3</sub> puisque 25 % de la zone écosystème est soumis à des taux pouvant avoir un impact (en augmentation).

## Activation du dispositif de vigilance :

- Le nombre de jours d'activation du dispositif est stable.
- En 2022, la totalité des vigilances ont concerné les épisodes hivernaux ou Dust (aucune mise en vigilance en lien avec le polluant O<sub>3</sub>).

# Les contrôles

## **Sensibilisation des automobilistes sur la mesure de réduction de vitesse**

- police nationale et gendarmerie
- dans le cadre des opérations de contrôle quotidiennes

**Aucune action de contrôle spécifique (pas d'activation d'alertes)**

# Le volet Air de la stratégie EAU AIR SOL



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Les actions prioritaires « Air » de la Stratégie Eau-Air-Sol-Énergie (juin 2023) :

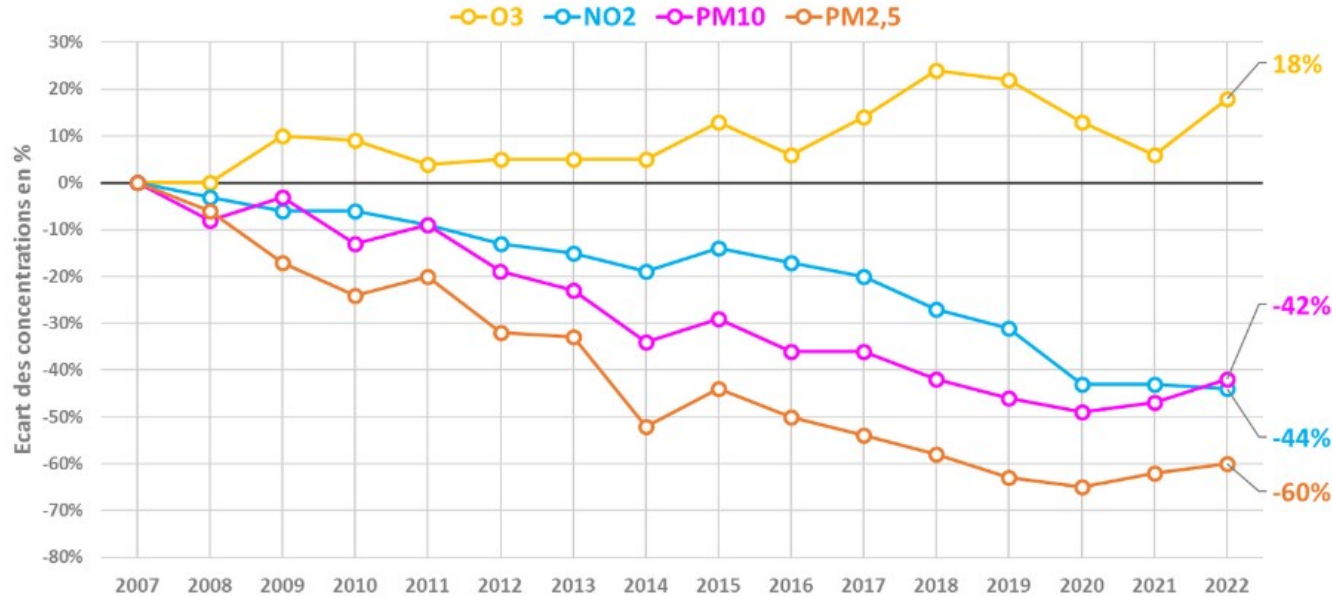
## Le Plan régional ozone



- **Ozone** = 16 800 morts prématurées par an en Europe, 2050 morts en France
- En France : - 15 % des récoltes de blé, - 11 % pour les pommes de terre, -22 % pour les hêtres...  
→ 1 milliard d'€ de pertes/an pour le blé
- Ozone perturbe la **pollinisation des abeilles et la reproduction des insectes**
- **Le prochain contentieux européen ?**
  - La Commission européenne a musclé sa proposition de révision de la Directive QA sur l'ozone (plans d'action spécifiques ozone, objectif de qualité pour la santé abaissé...)

# L'évolution des concentrations d'ozone en région ARA

- Un rebond des concentrations d'ozone en 2022 : + 18 % par rapport à 2007



Évolution des concentrations mesurées aux stations depuis 2007



- Démarche volontaire, lutte contre le seul polluant en augmentation en région ARA
- 4 chantiers : connaissances, communication, opérationnel, pics de pollution
- 22 actions sur tous les secteurs : agriculture, forêt, transports, industries, résidentiel
  - + 1 action transversale : recherche de financements
  - = 23 actions au total
- Démarche multi-partenariale et précurseure au niveau national, d'autres régions vont suivre
  - la région PACA est en cours d'élaboration de son Plan régional ozone, Grand Est a lancé une réflexion

- Action renouvelée comme prioritaire dans la révision de la Stratégie Eau-Air-Sol de la Préfète de région
- Dernier Comité actions du Plan ozone organisé le 25/04/2023 avec une forte participation
- Préparation à venir au 2<sup>e</sup> semestre 2023 d'une vidéo de synthèse sur le Plan régional ozone pour :
  - Fédérer les acteurs du Plan ozone autour de ce projet commun
  - Montrer à l'externe (collectivités, acteurs publics et privés, grand public...) les avancées du Plan ozone
  - Pour l'avenir, convaincre de nouveaux acteurs de s'engager dans le plan d'actions
- Le Plan régional ozone, l'état des connaissances régional sur l'ozone et la programmation 2022 sont en ligne sur le site de la DREAL ARA :  
<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/plan-regional-ozone-r5088.html>

## Les membres du Comité actions

DREAL - CAE/HCVD/MAP/PRC	INRAE
DREAL – UD des Deux Savoies	Conseil régional
DRAAF	Métropole de Lyon
DDT de la Drôme	DDT du Rhône
Atmo AuRa	CCIR
ARS	CRA
ADEME	CRMA
INERIS	ONF
DREAL Grand Est	DREAL Bourgogne Franche Comté
DREAL PACA	

- Publication d'un **Causons d'ozone spécial agriculture** en février 2023 et préparation d'un n°3 forêts pour l'été 2023
- État des connaissances finalisé sur les COV émis par les matériaux et produits d'entretien
  - Cibles : commande publique et professionnels
  - COPIL final avec 2 livrables supplémentaires le 21/06
- Restitution le 26/06 de la campagne de mesures sur les COV industriels menée dans la Vallée de la Chimie
- Lancement le 28/06 d'une étude ozone et forêt





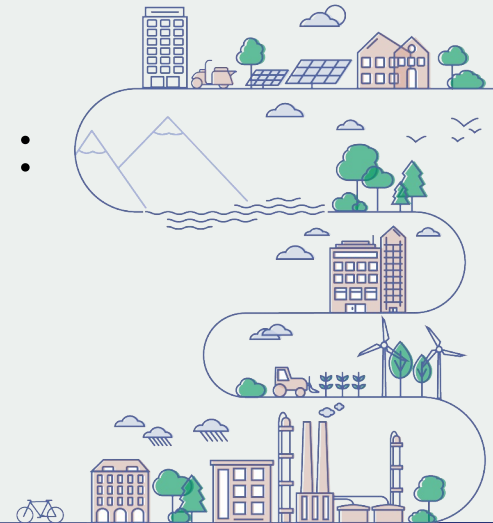
PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Les actions prioritaires « Air » de la Stratégie Eau-Air-Sol-Énergie (juin 2023) :

## Les Zones à Faibles Émissions de Mobilité (ZFE-m)

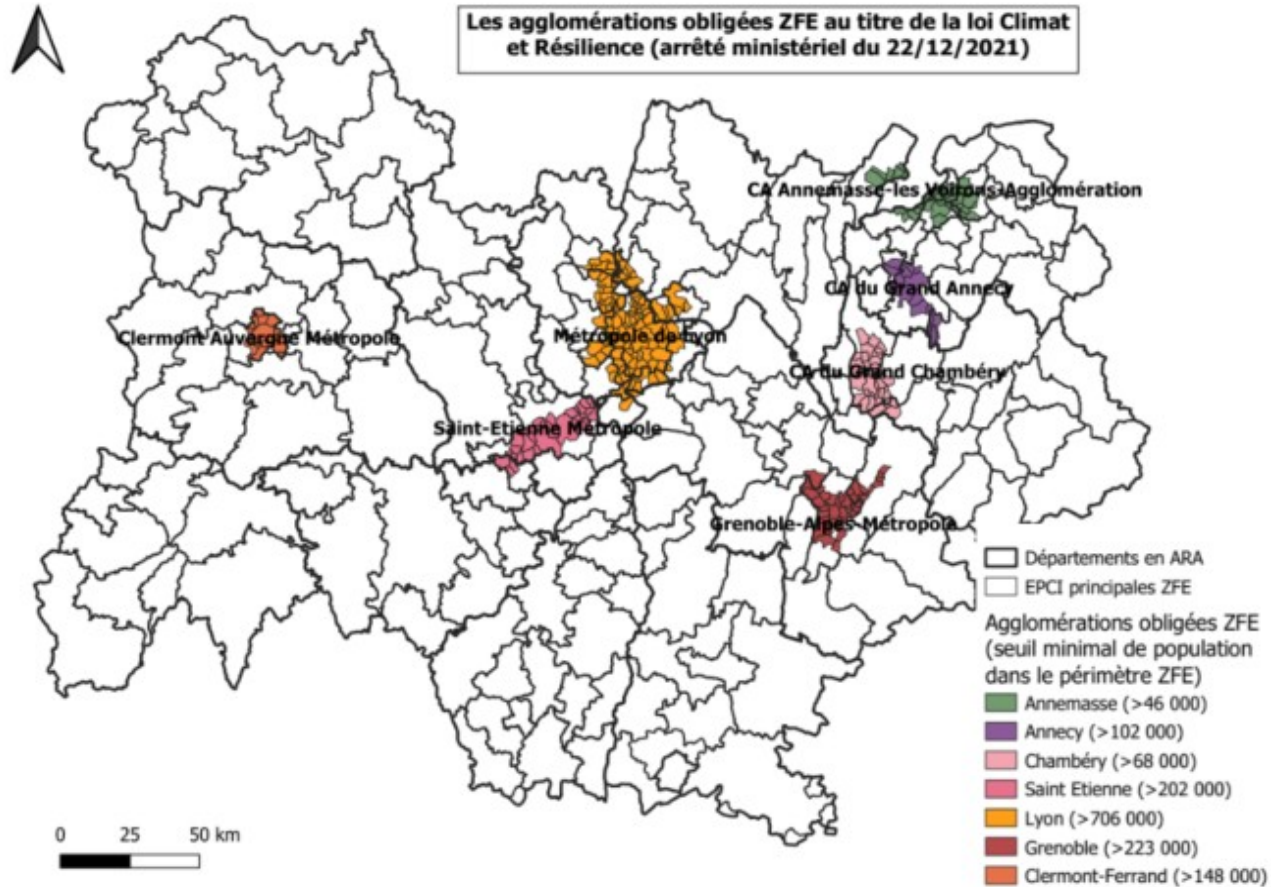


- Principe d'une Zone à Faibles Émissions de Mobilité (ZFE-m) :
  - Interdire aux véhicules les plus polluants (sur la base des vignettes Crit'Air) de circuler dans une aire géographique donnée, de manière pérenne
  - Objectif : diminuer les émissions de polluants, en particulier les NOx dont 61 % sont dus au trafic routier en région ARA
- Modalités choisies par la collectivité :
  - Périmètre
  - Catégories et classes de véhicules concernés
  - Modalités horaires
  - Progressivité des règles dans le temps
  - Dérogations

## Les ZFE-m : une opportunité dans le cadre des politiques de mobilité



- Cadre réglementaire :
    - Obligation pour toutes les agglomérations > 150 000 habitants de mettre en place une ZFE-m avant le 31/12/2024
      - en région ARA : Lyon, Grenoble, Saint-Étienne, Clermont-Ferrand, Annecy, Chambéry, Annemasse
    - Obligation pour les EPCI > 100 000 habitants, et ceux > 20 000 habitants couverts par un PPA, d'étudier l'opportunité de création d'une ZFE-m
      - 25 EPCI obligés de réaliser une étude
- 2 autres ZFE-m prioritaires au regard des enjeux qualité de l'air : Valence, Vallée de l'Arve

# Les ZFE-m obligées au titre de la loi Climat et résilience en région ARA





# Avancement des ZFE-m en région

- Lyon :
  - 01/01/2023 : interdiction ferme des véhicules particuliers  **Non classés**
  - Fin juin 2023 : vote de la Délibération actant les restrictions suivantes et renforçant le périmètre
- Grenoble :
  - Consultation réglementaire en cours pour la ZFE-m VP/2RM
  - Juillet 2023 : interdiction des VP/2RM  **Non classés**
- Saint-Etienne : pas de changement depuis janvier 2022, étude en cours d'extension du périmètre
- Clermont-Ferrand : prochaine ZFE-m d'ARA lancée, en juillet 2023 avec interdiction des VUL/PL **Non classés**
- Annecy, Chambéry, Annemasse, Valence : études en cours
- 12 études d'opportunité produites, toutes concluent à la non-opportunité de création d'une ZFE-m